FENUA MA

SYNDICAT MIXTE OUVERT POUR LA GESTION, LA COLLECTE, LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS EN POLYNESIE FRANCAISE

COMITE SYNDICAL

Procès-Verbal de la réunion Du mardi 07 mars 2023

SOMMAIRE

I.	0	UVERTURE DE LA REUNION :	1
II.		RESENTATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DU SYNDICAT FENUA MA DEPUIS LE 09	
FE	VRIE	R 2023 :	2
Ш	. v	ALIDATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 09/02/2023 :	2
IV	'. D	ELIBERATION PRENANT ACTE DE LA TENUE D'UN DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR	
ĽΊ	EXER	CICE 2023 :	3
	1)	Note explicative de synthese de la deliberation n°05/2023/FENUAMA prenant acte de la tenue d'un debat	
	D'OR	IENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2023 :	
	2)	LES OBSERVATIONS NOTEES:	35
	3)	DELIBERATION N°05/2023/FENUAMA PRENANT ACTE DE LA TENUE D'UN DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR	
	L'EXE	RCICE 2023:	50
٧.		ELIBERATION RELATIVE AU MARCHE DE TRAITEMENT DES DECHETS DE CATEGORIE 3 (INERTES):	
	1)	Note explicative de synthese de la deliberation n°06/2023/FENUAMA relative au marche de traitement de	S
	DECH	ETS DE CATEGORIE 3 (INERTES):	51
	2)	LES OBSERVATIONS NOTEES:	
	3)	DELIBERATION N°06/2023/FENUAMA RELATIVE AU MARCHE DE TRAITEMENT DES DECHETS DE CATEGORIE 3 (INERTES) 53	:

--- 0 00 ---

I. OUVERTURE DE LA REUNION :

Les membres du Comité Syndical de FENUA MA se sont réunis le 07 mars 2023, dans les locaux de la mairie de Papeete, suite à la convocation de Monsieur Jules IENFA, Président de FENUA MA, par lettre n°75/02.2023/FENUAMA du 08 février 2023.

Monsieur Jules IENFA, Président de FENUA MA, ouvre la séance à 09h10.

Madame Norma POETAI représentante de la Commune de Papara offre la prière d'ouverture avant que la soit parole est donnée à Monsieur Benoît LAYRLE afin de procéder à l'appel de la manière suivante :

• Appel de l'ensemble des délégués avec recensement des présents.

Cet appel fait apparaître la présence de 06 Délégués titulaires et 06 délégués suppléants. Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Présences et procurations à l'ouverture de la séance :

Collectivité	Titulaire	Présent	Suppléant	Présent	Procuration
Arue	Jacky BRYANT		Mélodie TEARIKI		
Hitiaa O Te Ra	Teuira LETOURNEUX		Henri FLOHR		
Mahina	Frédéric FRITCH		Lucie LUCAS		
Moorea - Maiao	Evans HAUMANI		Elsa KECK		
Paea	Mathilda TEHOIRI		Camélia DEXTER		

Papara	Fabien RIMA	Norma POETAI	
Papeete	Jules IENFA	Francis CHING	
Pirae	Yvonnick RAFFIN	Charles REICHART	
Polynésie française	Jacques RAYNAL	René TEMEHARO	
Polynésie française	Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU	Jerry BIRET	
Punaauia	Rauhere BOURBE PATER	Tania MANEA-LYAU	
Taiarapu Est	Hugo GARBUTT	Robert DUFOUR	
Taiarapu Ouest	Tetuanui HAMBLIN	Arthur MATI	
Teva I Uta	Clément VERGNHES	Richmond TAHUAITU	

Présents : 12 Votants : 12

Autres Présents:

Monsieur Benoît LAYRLE, Directeur Général du Syndicat FENUA MA;

Madame Larissa LAU, Directrice des Affaires Administratives et Financières et des Ressources Humaines du Syndicat FENUA MA;

Madame Angélique MOULON, Chef de projets du Syndicat FENUA MA;

Madame Miriama MAKE Secrétaire standardiste du Syndicat FENUA MA

Madame Temanava BRILLANT, Agent administratif en CDD du Syndicat FENUA MA;

Devant élire un secrétaire de séance, l'assemblée, à l'unanimité, décide de procéder à cette élection à main levée. Madame Rauhere BOURBE PATER déléguée titulaire de la commune de Punaauia est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur Benoit LAYRLE rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- 1. Présentation des décisions prises par le Président du Syndicat FENUA MA depuis le 09/02/2023 ;
- 2. Validation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 09/02/2023;
- 3. Délibération prenant acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 ;
- 4. Délibération relative au Marché de Traitement des déchets de Catégorie 3 (inertes) ;
- 5. Questions diverses;

II. PRESENTATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DU SYNDICAT FENUA MA DEPUIS LE 09 FEVRIER 2023 :

Monsieur Benoit LAYRLE procède à l'énumération de la décision prise par le Président par délégation du comité syndical depuis le 09 février 2023.

♦ MAPA « Entretien des espaces verts »

III. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 09/02/2023 :

Le Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 07 février 2023, est adopté à l'unanimité.

IV. <u>DELIBERATION PRENANT ACTE DE LA TENUE D'UN DEBAT</u> D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2023 :

Monsieur Jules IENFA remet la parole à Madame Larissa LAU pour la présentation de ce point.

1) Rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023

Le « Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets en Polynésie française », appelé SMO, a été créé le 1^{er} novembre 2012 par arrêté n° HC 2079 DIPAC. Le nom FENUA MA est acté depuis Août 2014.

Par délibération n° 1/2014/SMO du 24 février 2014, et comme prévu par les statuts du syndicat, la dissolution sans liquidation de la Société Environnement Polynésien (SEP), filiale à 100% du syndicat est adoptée.

La fusion entre la SEP et le SMO a été définitive le 07 avril 2014. Le nom du syndicat a changé et est devenue FENUA MA en août 2014.

Le Syndicat FENUA MA est constitué par l'adhésion de 13 collectivités :

- La Polynésie française,
- Les 12 communes de :

- Arue
- Papeete
- Hitia'a O Te Ra
- Pirae
- Mahina
- Punaauia
- Taiarapu Est
- Paea
- Taiarapu Ouest
- Papara
- Teva I Uta

Pour les communes, FENUA MA s'occupe du traitement des déchets suivants :

- Ordures ménagères (bacs gris) et encombrants de catégorie 2 au CET de PAIHORO;
- ➤ Encombrants inertes de catégorie 3 au CET de PAIHORO ;
- Recyclables secs (bacs verts) au CRT de Motu Uta, puis exportés en Nouvelle-Zélande et Asie du Sud Est pour recyclage;
- Verre (bornes à verre): collecte et valorisation locale par concassage pour devenir des matériaux drainants;
- Mise à disposition de bennes sur demande ;
- Réhabilitation de dépotoir sur demande et convention.

<u>Pour la Polynésie française</u>, FENUA MA se charge de la récupération et du traitement des déchets toxiques et particuliers suivants :

- Piles (bornes à piles) exportées en France pour recyclage à 80%;
- > Batteries (bacs à batteries) exportées en Corée du Sud pour recyclage à 100%;
- ➤ Huiles de moteur (cuves) exportées en Nouvelle-Zélande pour recyclage à 100%;
- Médicaments (en pharmacies) exportés en Nouvelle Zélande pour traitement spécifique par autoclave ;
- Carcasses de voitures (presse à carcasses) dépolluées, compactées puis exportées en Nouvelle Zélande pour recyclage à 95%;
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) exportés en Nouvelle-Zélande pour traitement spécifique ;
- > Fusées de détresse traitées localement.

Près d'une dizaine d'autres communes de la Polynésie Française, non adhérentes à FENUA MA, font également appel aux services du syndicat pour le traitement de certains de leurs déchets tels que les déchets recyclables et toxiques.

Plus de 400 sociétés utilisent également les installations techniques de FENUA MA pour le traitement de leurs déchets quotidiens assimilables aux ordures ménagères (DIB) traités localement ou pour leurs déchets toxiques (DIS) exportés pour traitement spécifique.

La population bénéficiant du service assuré par FENUA MA est de 180 154 habitants (contre 177 827 habitants en 2017) - hors communes clientes non adhérentes, soit 64,62% de la population totale de la Polynésie française selon le recensement réalisé par l'Institut de la Statistique de Polynésie Française (ISPF) en 2022. La population globale du syndicat a augmenté de 1,31% par rapport au recensement de 2017.

Communes du syndicat	Population totale 2022 (avec doubles comptes)	Population municipale 2022	Population comptée à part 2022	Evolution (%)	Population municipale 2017
Arue	10 377	10 322	55	0,77	10 243
Hitia'a O Te Ra	10 236	10 196	40	1,62	10 033
Mahina	14 881	14 623	258	-0,95	14 763
Moorea - Maiao	18 332	18 201	131	2,16	17816
Paea	12 823	12 756	67	-2,04	13 021
Papara	11 894	11 743	151	0,54	11 680
Papeete	26 992	26 654	338	-1,01	26 926
Pirae	14 470	14 068	402	-0,99	14 209
Punaauia	29 173	28 781	392	2,41	28 103
Taiarapu Est	13 842	13 602	240	7,09	12 701
Taiarapu Ouest	8 471	8 371	100	3,63	8 078
Teva I Uta	10 885	10 837	48	5,69	10 254
TOTAL	182 376	180 154	2 222	1,31	177 827

Comme le prévoit la réglementation, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, a lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

La nomenclature comptable utilisée est la M 14.

En 2022, ce sont 64 765 tonnes de déchets (dont 54 330 tonnes enfouies et 10 435 tonnes valorisées intégrant l'ensemble des déchets des adhérents et des non adhérents (communes et entreprises) gérées par les installations suivantes de FENUA MA :

- Le Centre d'Enfouissement Technique (CET) de PAIHORO;
- Le Centre de Recyclage et de Transfert (CRT) de MOTU UTA;
- Le Centre de Transfert (CT) de PUNARUU;
- Le Centre de Transfert de MOOREA.

V. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

I. Comptabilisation des charges en TTC

De février 2014 à août 2022, FENUA MA établissait ses comptes comme si le syndicat était assujetti à la TVA, c'est-à-dire que nos dépenses et nos recettes étaient comptabilisées en HT (Hors Taxes) dans nos budgets et comptes administratifs.

Les TVA constatées en charge étaient comptabilisées en « charges déductibles » tandis que les TVA des recettes étaient comptabilisées en « TVA collectées » à reverser aux impôts (DICP).

Le solde des TVA déductibles et TVA collectées était soit payé à la DICP lorsque la charge était inférieure à la recette, soit reversée par la DICP lorsque la charge était supérieure à la TVA collectée.

Pour rappel, FENUA MA collectait de la TVA pour les services rendus aux usagers non adhérents du syndicat jusqu'à 2017. (Par ailleurs, pour l'exercice 2017, sur la base des premiers éléments du contrôle fiscal et sur les préconisations du Comptable public de l'époque, M. Alain TERRAL, une TVA a aussi été appliquée aux contributions des collectivités adhérentes).

En 2018, la TVA pour les activités de gestion, collecte, traitement et valorisation des déchets en Polynésie française est passée à 0%.

Nous ne collectons plus de TVA sur les activités de FENUA MA.

En comptabilité publique, les comptes de TVA – comptes de classe 4 – sont tenues par le Comptable Public au Trésor Public et ne sont pas gérées par l'ordonnateur.

Le Tribunal Administratif de PAPEETE a jugé le 24 mai 2022 que le Syndicat n'était pas redevable des impôts et taxes mis à sa charge par la DICP de 2014 à 2021.

Le jugement indique par ailleurs que FENUA MA ne relève pas du champ d'application de l'article 340-6 du code des impôts et n'est pas assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour ses activités de gestion, collecte, traitement et valorisation des déchets.

Le jugement du Tribunal Administratif est exécutoire.

Donc, depuis le mois d'août 2022, nous payons nos charges en comptabilisant dans nos comptes les TVA en charges réelles. Nous avions à cet effet inscrit des crédits complémentaires au Budget Supplémentaire (BS 2022) pour permettre à notre budget de supporter ces « nouvelles charges ».

Bien que la Polynésie française ait contesté ce jugement auprès de la Cour d'Appel de PARIS le 12 septembre 2022, cet appel est non suspensif.

Ce recours maintient le risque que nous avions provisionné. Le délai d'instruction des affaires est de 10 mois minimum. Notre avocat estime le délai de jugement pour ce type d'affaire à 18 mois.

Il est donc prudent de maintenir la provision de 500 MF jusqu'à la décision de la Cour d'Appel de PARIS et pourront servir à épurer les comptes de TVA.

Le budget de 2023 doit prévoir en charge, la TVA des prestations de la plupart des fournisseurs et prestataires, et même sur certaines prestations d'ENVIROPOL, même si elles sont liées à nos marchés de gestion, collecte, traitement et valorisation des déchets.

Ce qui représente une charge estimée à 50 MF de TVA et Taxe sociale pour les marchés d'ENVIROPOL, auxquelles on pourrait ajouter 20 à 30 MF pour les autres prestations et acquisitions, voire plus si les projets d'investissement sont réalisés.

L'application de la TVA sur une partie des prestations d'ENVIROPOL, soit près de 50 MF par an est liée à un rescrit fiscal reçu par le Groupe TSP en octobre 2021 de la part de la DICP.

FENUA MA considère que même si ces prestations, rendues individuellement, doivent faire l'objet d'une TVA, ces dernières sont rendues dans le cadre d'un marché global, et donc une prestation « unique » ne pouvant être dissociée de l'objet du marché de gestion, collecte, traitement et valorisation des déchets, et donc devrait être, comme entre 2018 et 2021, à 0% de TVA.

FENUA MA a sollicité la DICP en octobre 2022 sur le sujet mais a vu sa demande rejetée au motif que seul le redevable est habilité à demander un rescrit fiscal.

FENUA MA a payé ces TVA et Taxes sociales estimées indues à ENVIROPOL sur les factures des prestations d'octobre 2021 à décembre 2022 mais a décidé de le contester et de ne plus payer les factures « non conformes », c'est-à-dire comprenant ces taxes sur les prestations de l'année 2023.

ENVIROPOL a été informé de cette position et doit se faire confirmer la lecture du code des impôts par la DICP.

En cas de besoin, un recours au Tribunal Administratif sera nécessaire.

II. Les principaux postes de dépenses

VI.Les contrats de prestation de service pour le traitement des déchets

2023		Montant TTC						
		Commune	Professionnel	île	Pays	TOTAL		
	Gestion du CET	323 741 814 F	61 933 330 F	0 F	0 F	385 675 144 F		
ENVIROPOL	Gestion du CRT	159 034 635 F	42 853 084 F	1 649 097 F	4 690 284 F	208 227 099 F		
ENVIROIOL	Transport et PAV Verre	140 490 807 F	30 236 891 F	0 F	0 F	170 727 697 F		
	Transport Moorea	216 764 889 F	0 F	0 F	0 F	216 764 889 F		
C	ET HITIA'A	12 000 000 F	0 F	0 F	0 F	12 000 000 F		
TAHITI A	GREGATS VERRE	2 700 000 F	0 F	0 F	0 F	2 700 000 F		
TSP TRA	TSP TRAITEMENT HUILE TSP COLLECTE HUILE				21 400 000 F	21 400 000 F		
TSP CC					25 900 000 F	25 900 000 F		
TECH	NIVAL FUSEES				3 500 000 F	3 500 000 F		
TEC	HNIVAL MNU				16 300 000 F	16 300 000 F		
TECI	HNIVAL PILES				8 700 000 F	8 700 000 F		
TECHNIVAL BATTERIES ENVIROPOL PNEUS					7 100 000 F	7 100 000 F		
					35 400 000 F	35 400 000 F		
TECHN	TECHNIVAL TOXIQUES				37 200 000 F	37 200 000 F		
Total Contrats de prestations pour le Traitement		854 732 144 F	135 023 304 F	1 649 097 F	160 190 284 F	1 151 594 829 F		

dont TVA
et taxe sociale
26 110 745 F
14 740 121 F
1 159 436 F
1 547 491 F
0 F
0 F
0 F
0 F
0 F
0 F
0 F
0 F
0 F
0 F
43 557 793 F

a) La gestion des sites et le transport des déchets

ENVIROPOL, notre principal prestataire de service. Titulaire du marché n° 03-2017, composé de 3 lots et du marché n° 07-2021 :

- M 03-2017 Lot 1 : la gestion du CET de PAIHORO ;
- M 07-2021 : la gestion du CRT de MOTU UTA (le marché de ce lot s'est terminé à la fin du bail initial du CRT, soit le 31/12/2021) ;
- M 03-2017 Lot 3 : le transport des déchets entre TAHITI et MOOREA ;
- M 03-2017 Lot 4 : le transfert des déchets entre tous les sites de TAHITI (CET, CRT, PUNARUU) et la collecte des PAV du verre sur TAHITI et MOOREA.

Le marché n° 03-2017 a démarré le 1^{er} février 2018, avec un mode de calcul comprenant une part fixe de gestion, et une part variable en fonction des quantités et de déchets traités et des natures de prestations.

Le lot 2 pour la gestion du CRT a pris fin au 31/12/2021. Le nouveau marché, n° 07-2021, a démarré le 1^{er} janvier 2022.

b) L'exploitation en CET de catégorie 3

Sur la côte Ouest en complément du site du CET de PAIHORO, un marché avait été passé avec la société Tahiti Agrégats pour permettre de limiter les transferts de ces déchets ainsi que le remplissage du casier dédié sur PAIHORO.

Cependant, en raison de l'incendie dudit casier de PAIHORO, tous les déchets inertes de cette catégorie ont été orientés chez Tahiti Agrégats à la Punaruu à compter du 03 septembre 2020. En conséquence, le volume de déchets a atteint le seuil maximal autorisé sur le site par l'arrêté d'autorisation de l'exploitant. Ce site n'est donc plus accessible pour les déchets de catégorie 3.

La société Tahiti Agrégats a entamé des démarches administratives auprès des autorités compétentes pour étendre son autorisation d'exploiter.

Par ailleurs, nous avons passé une convention avec le CET de HITIA'A en fin d'année 2022 et un appel d'offres vient d'être lancé pour trouver un site de traitement sur la côte Est de Tahiti.

c) Le traitement du verre

Le marché n°16/2019 a été passé avec la société Tahiti Agrégats pour le recyclage du Verre issu de la collecte des Points d'Apport Volontaires, pour un montant annuel estimé entre 2,7 et 5,4 MF.

d) La collecte et le traitement des déchets en PAV

Les marchés précédents ont pris fin au 31/12/2022 et les nouveaux marchés ont démarré au 01/01/2023. Les prix ont fortement augmenté par rapport aux marchés de 2018.

FENUA MA a conservé la collecte des PAV ne nécessitant pas d'équipement ou d'autorisation trop spécifiques, c'est à dire la collecte des piles et des batteries.

Ce sont les sociétés du groupe TSP qui ont obtenus les marchés liés aux autres collectes et au traitement des déchets récoltées dans les Points d'Apports Volontaires.

e) Collecte et le traitement des huiles usagées

La société TSP est à nouveau titulaire des marchés liés à la collecte et au traitement des huiles. Il s'agit des marchés n°13-2022 pour la collecte des huiles et n°04-2022 pour le traitement.

f) La collecte des fusées de détresse

La société TECHNIVAL est le titulaire du marché n°12-2022 pour la collecte des fusées de détresse.

La prestation de traitement des fusées de détresse est assurée par ENVIROPOL dans le cadre du marché d'exploitation du CRT de MOTU UTA.

g) Le traitement des médicaments (MNU)

Le marché de collecte et de traitement des médicaments a été attribuée à la société TECHNIVAL qui récupère les médicaments non utilisés auprès des 3 répartiteurs basés sur TAHITI : CERPOL, Tahiti Pharm et MEDIPAC.

Les PCT (Piquants-Coupants-Tranchants) sont aussi prévus dans ce marché et dépendra de la volonté et du budget du Pays pour être enclenchés.

h) Le traitement des piles

La société TECHNIVAL est titulaire du marché n°14-2022 de traitement des Piles issues des Points d'Apports Volontaires collectés par les agents de FENUA MA.

Du matériel de levage pour faciliter la manutention a été acquis pour optimiser la collecte, et pour améliorer les conditions de travail ainsi que la sécurité de nos agents.

i) Le traitement des batteries

La société TECHNIVAL est titulaire du marché n°15-2022 de traitement et des Batteries récoltées dans les Points d'Apports Volontaires collectés par les agents de FENUA MA.

L'acquisition de camions avec grue pour renouveler nos équipements sont prévus à cet effet.

i) La valorisation des pneus

Près de 3 400 tonnes de pneus sont stockés au niveau du CET et chaque année 400 à 600 tonnes s'ajoutent à ce stock, mais en 2022 nous avons réceptionné 886 tonnes de pneumatiques, constituant un record. Ces pneus saturent le CET et sont susceptibles d'attiser les incendies. Le marché n° 09-2020 attribué à ENVIROPOL.

Les premiers pneus ont pu être traités en août 2022 après plusieurs prolongations de délais accordées à l'entreprise.

k) Le traitement des Déchets Toxiques

Depuis l'incendie du casier des déchets « inertes » au CET de PAIHORO en septembre 2020, attisé et alimenté par la présence de produits inflammables (résines, solvants, peintures, aérosols, etc...) déposés

à notre insu par des professionnels peu conscients du danger que représente leurs produits, ces déchets dits toxiques sont mieux identifiés et mis systématiquement de côté par les agents de collecte des communes ou les agents d'accueil au niveau de nos stations de transfert ou à la déchetterie de Moorea par FENUA MA.

Depuis 2022, le traitement de ces déchets fait partie des programmes publics soutenus par le Pays.

Le marché n°17-2022 de traitement des déchets toxiques a été obtenu par la société TECHNIVAL.

VII.Les autres marchés de prestations

a) Le transport de biens

III. L'export de recyclables

La société FIE exporte les déchets recyclables valorisés dans différents pays d'Asie et en Nouvelle Zélande pour les papiers, cartons, plastiques, canettes en aluminium et boites de conserves, issus de nos bacs verts, ainsi que des DEEE, des ferrailles et des carcasses de voitures.

Le marché 01-2018 s'est terminé en juin 2021. Après un appel d'offres auquel seules deux sociétés ont répondu, le marché 004-2021 a été passé avec cette même société.

De nouveaux tarifs tenant compte des nouvelles exigences des différents pays traversés et pays « récepteurs » ont été proposés, augmentant le budget d'export de +20% dès 2021, et la situation économique mondiale variant énormément sur le fret maritime et sur les conditions d'accueil dans les pays étrangers, il y a un risque de nouvelles augmentations comprises entre +20 et +60% sur certaines destinations en 2022. Pour l'année 2023, les spécialistes annoncent une baisse sensible des prix d'export mais qui n'est pas encore effective.

2023	Montant TTC					
2023	Commune	Professionnel	île	Pays	TOTAL	
Projection export 2023 # 2022	136 146 835 F	66 911 774 F	3 547 089 F	78 553 268 F	285 158 965 F	

IV. Le déplacement de nos camions et le fret des déchets de PAV

Les frais de transport de nos camions pour la collecte des déchets des PAV à Moorea et le fret de rapatriement des déchets dans ces camions sont estimés à environ 2 MF par an.

b) Le gardiennage du site de la déchetterie de TEMAE

Suite aux nombreuses dégradations subies sur nos installations, et notamment les actes de vandalisme sur le compacteur de déchets permettant le transfert des déchets ménagers (OM 2) de manière optimisée et dans de meilleures conditions sanitaires à l'aide de caissons étanches, un gardiennage a été mis en place depuis le 15 avril 2019 afin de garantir une présence humaine 24h/24h sur ce site, soit par les agents FENUA MA en journée, soit par la société de gardiennage après les heures de travail de nos agents.

L'intérêt du gardiennage est certain puisqu'il n'y a plus d'intrusion, ni de dégradation de nos installations.

La Société de gardiennage Tahiti Vigile est titulaire du marché n°02-2022 qui a débuté en mai 2022. Avec l'inflation et la révision des prix, la dépense est estimée à 15 MF pour 2023.

VIII.I es études

a) Analyse de la qualité des eaux au CET de PAIHORO

Des prélèvements d'eaux sont réalisés par le CAIRAP au CET de PAIHORO ainsi que dans la Baie PHAETON puis analysés afin de vérifier l'état environnemental de cette baie et vérifier si l'exploitation du CET a un effet sur ce milieu.

Le lixiviat (jus issu de la dégradation naturelle des déchets, accentué par les pluies puisque les casiers sont à ciel ouvert) des casiers d'enfouissement des déchets sont canalisés et traitées par une station d'épuration autonome. Les eaux traitées doivent être de bonne qualité avant d'être rejetées dans le milieu, au niveau d'un bassin d'infiltration situé en hauteur dans l'enceinte du CET.

Des piézomètres, permettant le prélèvement des eaux souterraines, ont donc été disposés en amont et en aval du site, sur différents points stratégiques et des prélèvements mensuels sont réalisés pour vérifier l'efficacité de notre système. En cas de dysfonctionnement, les analyses permettront de détecter si des pollutions accidentelles sont intervenues.

Le marché s'élève à 5 MF/an.

b) Suivi de la Baie PHAETON

En complément des analyses de la qualité des eaux dans la Baie Phaéton, un suivi de l'évolution de la faune et de la flore est réalisé chaque année depuis 1998 pour nous assurer que l'exploitation du CET n'a pas d'impact néfaste sur la baie.

Ces études sont réalisées par un organisme scientifiquement reconnu, le CRIOBE, basé à Moorea.

De même, l'analyse des prélèvements d'eau dans la Baie Phaéton permettrait de détecter d'éventuels rejets dans le milieu naturel du lagon.

Depuis 1998, aucun impact négatif du CET sur la Baie Phaéton n'a été relevé.

Le suivi annuel sera poursuivi en 2022 pour un coût de 5,8 MF HT.

La nouveauté du suivi 2022 doit permettre d'étudier pour la première fois des prélèvements d'eau qui seront réalisés durant une période pluvieuse (entre mars et avril 2022), en complément des prélèvements habituels réalisés dans la Baie Phaéton entre juillet et septembre de chaque année.

c) Réhabilitation du dépotoir de la PUNARUU – AE 202201

Le programme de réhabilitation de l'ancienne décharge de la PUNARUU a été estimé à près de 135 MF en avril 2021.

Un cofinancement a été obtenu auprès de l'ADEME, pour un maximum de 41,7 MF.

Conformément à la délibération n° 03/2021 du 26 janvier 2021, ces coûts seront répercutés à la Commune de PUNAAUIA, déduction faite de la subvention de l'ADEME, soit un montant de 93,5 MF que la commune a souhaité payer en une fois dès 2021.

Sur la base des études déjà réalisées et des réflexions concertées avec la commune, l'estimation des besoins prévisionnels répartit les dépenses sur plusieurs imputations budgétaires.

Les enveloppes de ces comptes d'imputation sont inscrites en fonction des besoins programmés en 2023.

Imputation	Libellé	Objet	BP 2023
61524	Bois et forêts	Entretien du site (défrichage)	2 736 000
6226	Honoraires	Huissiers, Géomètre	
617	Etudes et recherches	Etudes dont piezo et Moe	10 032 000
Etudes et recherches		Suivi sur 4 ans après réhab	9 120 000
6288	Autres serv.extérieurs	Contrôle technique	672 600
61521	Terrains (Travaux Entretien sur)	Travaux de réhabilitation	27 000 000
6231	Annonces et insertions	Frais d'insertion	456 000
	TOTAL GI	50 016 600	

d) Schéma d'aménagement de NIVEE et étude de faisabilité d'un incinérateur

En 2021, d'après les résultats de l'étude MODECOM 2020, les déchets à potentiel énergétique représentent 57% du poids des déchets des bacs gris, 88% des déchets des bacs verts et 37% des déchets encombrants, soit 51% des déchets captés, soit un gisement global de 28.500 tonnes/an de déchets des communes.

La construction (permis de construire, ICPE, financement, recherche procédé et construction) d'un incinérateur dure 7 à 8 ans.

Plusieurs réunions de travail entre la DIREN, le Ministère de l'Environnement et FENUA MA ont permis de confirmer que les orientations du syndicat sont en adéquation avec la Politique sectorielle du Pays, en cours de rédaction et qui devrait être prochainement votée à l'Assemblée de la Polynésie française.

Le Schéma Directeur de FENUA MA a été validé le 07 décembre 2021 et propose 4 étapes selon les plannings prévisionnels suivants :

- ➤ Phase 1 : Le tri des déchets issus des ménages : Mise en place depuis 2000 ;
- ➤ Phase 2 : Les déchetteries : Mise en service progressive sur 6 ans : 2022-2027 ;
- > Phase 3 : Valorisation des biodéchets : Test de 2024 à 2027, généralisation à partir de 2028 ;
- Phase 4 : Valorisation énergétique : construction de 2023 à 2030, mise en service en 2031.

C'est la Phase 4 de notre Schéma Directeur qui permettra de réaliser une valorisation énergétique à partir de nos déchets.

La Polynésie française dispose d'une réserve foncière destinée au traitement des déchets située à NIVEE – Commune de HITIAA O TE RA, et a demandé au Syndicat, par courrier du Ministère de la Culture et de l'Environnement du 12 octobre 2021, de réaliser une étude générale d'aménagement du site, en cohésion avec les orientations choisies, présentant également une liste non exhaustive des équipements techniques de traitement des déchets à prévoir.

Le Pays mettrait à disposition le foncier pour l'implantation d'un incinérateur, d'où la nécessité de réaliser une étude de faisabilité, de même que d'étudier les activités complémentaires et compatibles réalisables sur le domaine de Nive'e.

Le marché d'étude n°07-2022 a été attribué à la SPEED.

e) Les études de faisabilité des déchetteries de MAHINA et PIRAE

S'agissant d'études de faisabilité sur des sites comportant de nombreuses incertitudes, il est proposé d'inscrire ces premières études en section de fonctionnement.

IX.Les autres prestations à contractualiser

D'autres appels d'offres pour le fonctionnement courant du syndicat seront à lancer en 2023, pour notamment :

Intitulé	Type
Traitement des déchets de CET 3	Service
Dératisation/désinsectisation	Service
Communication	Service
AVP extension CET PAIHORO	Étude
AMO CET CRT Transfert déchets	Étude
Fourniture de carburants (fin du précédent marché)	Fourniture
Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de la décharge de Punaruu	Étude
Déchetterie de MAHINA (Faisabilité + AVP + Topo + DDAE)	Étude
Téléphonie	Service
Entretien courant des véhicules	Service

Décharge de PIRAE (Étude AMO, étude géotech (base)) + Déchetterie PIRAE (Étude de faisabilité AVP-DDAE)	Étude
AVP CET 3 Moorea + DDAE	Étude

X.Les principales charges à caractère général

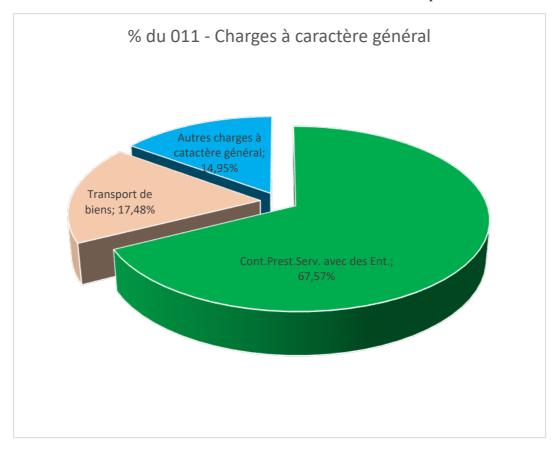
Les dépenses obligatoires du chapitre 011 – charges à caractère général s'élèvent à près de 1,5Mdf. Les principales sont liées au traitement des déchets et à l'export des recyclables.

2023	Montant TTC							
2023	Commune	Professionnel	île	Pays	TOTAL			
Total Contrats de prestations pour le Traitement	854 732 144 F	135 023 304 F	1 649 097 F	160 190 284 F	1 151 594 829 F			
Projection export 2023 # 2022	136 146 835 F	66 911 774 F	3 547 089 F	78 553 268 F	285 158 965 F			
Total Prestations Traitement + Export	990 878 979 F	201 935 078 F	5 196 185 F	238 743 552 F	1 436 753 794 F			

A cela, il faut ajouter tous les contrats récurrents et nécessaires pour le fonctionnement des services.

DEP	ENSES DE FONCTIONNEM	ENT	812			020	
Chapitre	DESIGNATION	DOB 2023	Communes	Privés	Autres Communes	Polynésie française	Administration Générale
011	Charges à caractère général	1 698 640 000	1 034 776 369	215 530 245	5 517 019	291 518 659	151 297 708

Les « dépenses obligatoires » représentent près de 92% de ce chapitre de charges à caractère général, dont 85 % est destiné au traitement et à l'export des déchets.



V. Les charges de personnels et frais assimilés

Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	BP 2022	Budget 2022	DOB 2023	% du chap 012	Variation DOB 2023 / Budget 2022	Variation DOB 2023 / BP 2022
6218	Autre personnel extérieur	100 000	100 000	50 000	0,02%	-50,00%	-50,00%
6336	CGF	2 000 000	2 300 000	2 630 000	1,14%	14,35%	31,50%
64111	Rémunération Principale	138 000 000	148 500 000	148 000 000	64,35%	-0,34%	7,25%
64131	Rémunérations - CDD	20 000 000	24 000 000	25 920 000	11,27%	8,00%	29,60%
6451	Cotisations à la CPS	49 500 000	50 500 000	52 900 000	23,00%	4,75%	6,87%
6475	Médecine du travail, pharmacie	500 000	500 000	500 000	0,22%	0,00%	0,00%
	TOTAL CHAPITRE 012	210 100 000	225 900 000	230 000 000	100,00%	1,81%	9,47%

a) Les effectifs actuels

Le Syndicat FENUA MA dispose de 47 emplois permanents au 01 février 2023, dont :

- ➤ 19 agents de droit privé issus de la SEP (contrats CDI de la SEP arrivés avant avril 2014, date de changement de statut);
- > 28 postes dans la FPC répartis comme suit :
- 23 fonctionnaires* dont 2 fonctionnaires stagiaires de la FPC**, et 1 Agent en disponibilité pour 6 mois ;
- 3 Agents Non Titulaires sur des emplois permanents : 1 Chef de projets (A), 1 Acheteur Public (B), 1 Responsable Technique Adjoint.
- 2 postes vacants : Animateur (C) et Secrétaire de Direction (C) : recrutement en cours

Entre 6 et 8 Agents Non Titulaires occasionnels renforcent ponctuellement nos équipes.

La répartition par Service, c'est-à-dire « type d'usagers se fait ainsi :

DOB 2023	Communes	privés	Autres Communes	Polynésie française	Administration Générale
Chap 012	62 876 160	25 009 719	338 594	33 086 575	108 688 952
Répartition	29,99%	10,26%	0,15%	12,35%	47,26%

Les affectations par sites sont les suivantes :

Aux bureaux de PAOFAI:

Fonction	Prénom - Nom	Statut	Entrée FENUA MA
Directeur Général	Benoît LAYRLE	Privé	07/04/2014
Planton	Wilfred TAIE	Privé	07/04/2014
Régisseur Principal (Responsable facturation et des Ponts bascules	Rauura SUEN KO ép. HURI	Privé	07/04/2014
Régisseur Suppléant (Service facturation, Suivi Tonnages - Recouvrement)	Annabella TEAHUITU ép. FROGIER	Privé	07/04/2014
Responsable Technique	Arotini ELLACOTT	Privé	07/04/2014
Directrice des Affaires Administratives et Financières et des Ressources Humaines	Larissa Lau	FPC	01/06/2016
Animateur - Communication	Francis ARAI	FPC	01/11/2016
Chef de Projets	Angélique MOULON	FPC	01/01/2019
Comptable	Bertille ATA	FPC	01/10/2019
Secrétaire Comptable et Secrétaire RH	Hinatea URIMA	FPC	01/01/2020
Agent Administratif pour le service facturation et le service technique	Irène ADAMS	FPC	06/01/2020
Secrétaire standardiste	Miriama MAKE	FPC	03/02/2020
Chef de Projets	Lionel DERVAL	ANT	01/12/2021
Acheteur Public	Carine SOULON	ANT	07/02/2022
Adjoint Responsable Technique	Eric Ory	ANT	02/11/2022
Animateur - Communication	Vacant		Recrutement en cours
Secrétaire de Direction	Vacant		Recrutement en cours

<u>Les agents de pesées</u>: par roulement sur le CET, CTP et CRT

Fonction	Prénom - Nom	Statut	Entrée FENUA MA
Agents de pesées	Nelson PIHAATAE	Privé	06/04/2014
Agents de pesées	Loanne PUNUAAITUA	Privé	07/04/2014
Agents de pesées	Matahi WITTMANN	FPC	01/10/2015
Agents de pesées	Rowina PIHA épouse DUDES	FPC	10/07/2017
Agents de pesées	Britte NEAGLE	FPC	03/09/2018
Agents de pesées	Heiarii WOJCIECHOWSKI	FPC	03/09/2018
Agents de pesées	Manea TEMAIANA	FPC	06/01/2020
Agents de pesées	MC DUDES	AFPC Stagiaire	01/03/2021
Agents de pesées	Raihau PAOFAI	AFPC Stagiaire	01/03/2021

Sur le Site du CET de PAIHORO:

Agent Polyvavent au CET de PAIHORO – Espaces verts	Yvon ATAMU (CET)	Privé	06/04/2014
Agent Polyvavent au CET de PAIHORO – Espaces verts	Heiarii NAUTA (CET)	Privé	06/04/2014
Agent Polyvalent - Espaces verts / Presse à Carcasse	Heiarii UTIA	Privé	06/04/2014
Agent Polyvalent - Espaces verts / Presse à Carcasse	Arsène PIFAO	Privé	06/04/2014

Au Centre de Transfert de la PUNARUU

Fonction	Prénom - Nom	Statut	Entrée FENUA MA
Agent de transfert au Centre de Transfert de la PUNARUU	Henri TEUMERE	Privé	06/04/2014
Manœuvre ou Agent Polyvalent	Abel TOOMARU	Privé	06/04/2014
Chauffeur PL/Manœuvre au Centre de Transfert de la PUNARUU	Marutua TIAEHAU	FPC	04/05/2020

<u>Sur le Site de Transfert – Déchetterie de MOOREA :</u>

Fonction	Prénom - Nom	Statut	Entrée FENUA MA
Agent d'accueil et Agent Polyvalent au Centre de Transfert de TEMAE à MOOREA	Anatole OITO (Moorea)	Privé	06/04/2014
Agent d'accueil et Agent Polyvalent au Centre de Transfert de TEMAE à MOOREA	Willy PAPAI (Moorea)	Privé	06/04/2014
Manœuvre ou Agent Polyvalent	Tetuanui MAU - Mote	FPC	12/10/2015

⁺ 1 ANT pour renforcer l'équipe en raison d'un aménagement de poste d'un des titulaires pour motifs médicaux.

Pour la Collecte:

Fonction	Prénom - Nom	Statut	Entrée FENUA MA
Chef d'équipe Service Collecte – chauffeur PL	Stéphane FLORES	Privé	06/04/2014
Manœuvre ou Agent Polyvalent	Robert ROE	Privé	06/04/2014
Chauffeur PL/Manœuvre	Manarii AKA	FPC - dispo	03/02/2020
Chauffeur PL/Manœuvre	Vaiarii RAIHAUTI	FPC	01/03/2021
Chauffeur PL/Manœuvre	Tonohia ARIIPEU	FPC	01/04/2021
Chauffeur PL/Manœuvre	Steeve KRAUSER	FPC	12/10/2015
Manœuvre ou Agent Polyvalent	Willy PEA	FPC	12/10/2015
Chauffeur PL/Manœuvre	Dimitri METUA	FPC	03/01/2017
Chauffeur PL/Manœuvre	Pauiani AUNOA	FPC	01/03/2021
Manœuvre ou Agent Polyvalent	Bruno TETUANUI	Privé	06/04/2014
Manœuvre ou Agent Polyvalent	Yannick HAAMARURAI	Privé	06/04/2014

Les équipes de collecte sont souvent renforcés par ANT en tant que Chauffeurs – PL / Manœuvre en contrat à durée déterminée. Nous prenons de préférence des chauffeurs PL habilités à la conduite de tractopelles et / ou de chariots élévateurs et grue autoportée.

Ces postes dépendent fortement des programmes de la Polynésie française, qui peuvent varier d'une année à l'autre en fonction de la politique publique et des budgets alloués aux différents types de déchets spéciaux à traiter (Piles, Batteries, D3E, Toxiques, Carcasses...)

XI.Besoins en emplois occasionnels ou saisonniers

Depuis la mise en place de la FPC et la publication des décrets d'application en 2012, en principe, lorsqu'un emploi est créé ou devient vacant dans une commune, groupement de communes ou établissement public administratif relevant des communes de la Polynésie française, il est pourvu par un fonctionnaire (par voie de mutation, détachement ou recrutement direct) ou par nomination d'un candidat inscrit sur la liste d'aptitude correspondante, à la suite d'un concours en application des articles 43 et 44 de l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005.

Cependant, dans certains cas limitativement énumérés, il est possible de procéder au recrutement d'un agent non titulaire.

Le recours aux agents non titulaires est strictement encadré par l'article 8 de l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 qui détermine expressément les cas dans lesquels leur recrutement est possible.

Pour faire face à ces **besoins occasionnels ou saisonniers** pour une durée maximale de 3 mois renouvelable une seule fois à titre exceptionnel, nous pouvons recruter un agent non titulaire (ANT).

A ce titre, le caractère occasionnel d'un emploi concerne des tâches précisément définies et non durables. Il correspond à un besoin ponctuel et exceptionnel.

La durée d'un contrat conclu pour répondre à un besoin occasionnel peut être inférieure à 3 mois dès lors qu'elle ne dépasse pas la durée maximale autorisée.

Les postes ont été autorisés pour l'année 2023 par le Comité Syndical lors de la séance du 06 décembre 2022 et seront mobilisés en cas de besoin, à savoir au maximum :

- ➤ 10 emplois occasionnels,
- 5 emplois occasionnels pour remplacer des agents ayant un contrat de droit privé absent pour longue maladie. Ces remplacements seront enclenchés en cas d'absence supérieure à 30 jours des agents de droit privés;
- 5 emplois saisonniers.

VI. Les autres dépenses

a) Les autres charges de gestion courante

65	Autres charges de gestion courante	Budget 2022	DOB 2023	% du chapitre
651	Red.Conc.Brev.Lic.Proc.Log Dr.	4 000 000	2 500 000	12,39%
6531	Indemnités	3 000 000	2 900 000	14,37%
6532	Frais de mission	840 900	100 000	0,50%
6533	Cotisations de retraite (IRCANTEC)	300 000	120 000	0,59%
6541	Créances admises en non valeur	2 000 000	500 000	2,48%
6542	Créances éteintes	2 040 380	1 000 000	4,95%
65888	Charges diverses de gestion courante - Autres (TVA)	42 500 000	0	0,00%
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	13 035 400	13 062 900	64,72%
	TOTAL CHAPITRE 65	67 716 680	20 182 900	100,00%

Pour les tortues de cœurs, il est proposé d'inscrire au c/6574 – subvention aux associations la dépense pour 1 Kg = 2 F, comme souhaité en 2022, soit 2 x 6 531 450 F = 13 062 900 F.

XII.Les autres charges financières

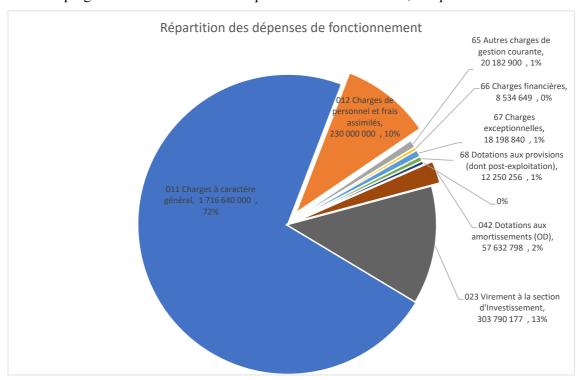
66	Charges financières	Budget 2022	DOB 2023	% du chapitre
6611	Intérêts des emprunts et dettes	9 197 811	8 529 649	81,54%
666	Perte de change	5 000	5 000	0,05%
	TOTAL CHAPITRE 66	10 460 441	10 460 441	100,00%

XIII.Les charges exceptionnelles

67	Charges exceptionnelles	Budget 2022	DOB 2023	% du chapitre
6718	Autres charges exceptionnelles	300 000	300 000	1,65%
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	15 000 000	10 000 000	54,95%
678	Autres Charges exceptionnelles	22 000 000	7 898 840	43,40%
	TOTAL CHAPITRE 67	37 300 000	18 198 840	100,00%

La TIDV a procédé à des Oppositions à Tiers Détenteurs (OTD) en 2022 et a retenu une partie des sommes mandatées à TSP pour les prestations de traitement des déchets pour solder des titres émis à l'encontre de cette société par la FENUA MA pour des factures et services rendus par la SEP et FENUA MA. Cependant TSP indique que ces factures ont été soldées. Si TSP fournit les pièces justificatives nécessaires, ces titres devront être annulés et constituerait une charge inscrite au c/ 673.

On note donc que les charges à caractère général représentent plus de 72% des dépenses de fonctionnement. Tandis que les charges de personnels représentent 10% de ces dépenses de fonctionnement, et le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour financer nos programmes d'investissement représente 13 % cette année, soit plus de 303 MF.



XIV. <u>LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>

La liste des projets et opérations à financer est mise à jour avec une planification pluriannuelle avec un étalement de la mobilisation des crédits.

Selon les choix et orientations retenues lors de ce débat d'orientation budgétaires, les recettes et autres ressources à solliciter seront à définir.

Des créations d'AP/CP (Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement) seront également possibles afin de permettre des engagements sans inscrire la totalité des crédits du projet sur un exercice donné, limitant ainsi la mobilisation des contributions des adhérents.

TOTAL		2 546 434 006 FTTC
Véhicules Industriels	2 camionnettes 4x4 double cabine CET+CTM	9 360 000 FTTC
Véhicules Industriels	2 fourgonnettes	9 360 000 FTTC
Poids Lourds	3 HD72 avec grues	35 100 000 FTTC
Véhicules Industriels	1 chariot élévateur	4 090 747 FTTC
Véhicules Industriels	2 véhicules légers 4x4	7 712 379 FTTC
Poids Lourds	IVECO 2 - Grue 5 tonnes	28 910 000 FTTC
Mini Déchetterie de HITIAA	Etude AVP + Topo + Faisabilité + DDAE	17 000 000 FTTC
Déchetterie PIRAE	Travaux	342 000 000 FTTC
Déchetterie PIRAE	МО	34 200 000 FTTC
Décharge et déchetterie de PIRAE	étude géotech (base), Etude de faisabilité AVP-DDAE, Etude de réhabilitation	45 000 000 FTTC
Déchetterie PAPARA	Travaux et équipements	39 900 000 FTTC
Déchetterie PAPARA	МО	7 000 000 FTTC
Déchetterie de MAHINA	Travaux	256 500 000 FTTC
Déchetterie de MAHINA	МО	25 650 000 FTTC
Déchetterie de MAHINA	Etude AVP + Topo + Faisabilité + DDAE	16 000 000 FTTC
Acquisition de PAV Verre	Sur la base de 110 bornes (environ 450 000FHT/U)	58 000 000 FTTC
Acquisition de PAV DEEE	Sur la base d'une quarantaines de bornes (environ 75 000FHT/U)	35 100 000 FTTC
Rénov Déchetterie de MOOREA	Travaux de rénovation et de sécurisation	140 220 000 FTTC
Rénov Déchetterie de MOOREA	MO Travaux de rénovation + levé topo+ étude géotech	8 624 100 FTTC
CRT MOTU UTA	construction d'un bâtiment administratif et technique au CRT de Motu Uta	342 000 000 FTTC
CRT MOTU UTA	Aménagement et Rénovation CRT	456 000 000 FTTC
CRT MOTU UTA	MO Aménagement et Rénovation CRT + construction bâtiment FENUA MA	79 800 000 FTTC
CRT MOTU UTA	Aménagement et Rénovation CRT (Etude de faisabilité et AVP et étude de sols)	4 587 764 FTTC
Déchetterie de PAIHORO	Travaux de rénovation + aménagement parking et reprise caniveau	171 000 000 FTTC
Déchetterie de PAIHORO	MO Travaux de rénovation + levé topo+ étude géotech	12 767 780 FTTC
Rénov Quai de Transfert PUNARUU	Travaux de rénovation du quai uniquement	68 400 000 FTTC
Rénov Quai de Transfert PUNARUU	Moe Sécurisation, Voierie et EP Quai transfert	10 000 000 FTTC
Déchetterie PUNARUU	Travaux alimentation en eau et électricité	11 400 000 FTTC
Déchetterie PUNAAUIA	Equipements	4 680 000 FTTC
Déchetterie PUNAAUIA	Travaux	228 000 000 FTTC
Déchetterie PUNAAUIA	Maîtise d'Œuvre (MO)	13 805 874 FTTC
CET de Paihoro	Etude d'extension + DDAE + levé topo	21 470 075 FTTC
Déchetterie PAPARA	Etude AVP + DDAE + demande financement	2 795 287 FTTC
Projets	Détails	

Etude	NI	005-2020	Déchetterie PAPARA	Etude AVP + DDAE + demande financement	ADEME 14 665€ (1,75MF)	2 795 287 FTTC		935 326 F	233 831 F					1 626 130 Fcp			
Etude	202001	006-2020	CET de Paihoro	Etude d'extension + DDAE + levé topo		21 470 075 FTTC		206 169 F	3 712 050 F	2 025 153 F	481 138 F	613 688 F	10 333 824 F	4 098 053 F			
Etude	201802	001-2021	Déchetterie PUNAAUIA	Maîtise d'Œuvre (MO)		13 805 874 FTTC		81 360 F	57 440 F	2 528 714 F	869 139 F	615 524 F	2 035 893 F	7 617 804 F			
Travaux	201802		Déchetterie PUNAAUIA	Travaux		228 000 000 FTTC							228 000 000 F				
Achat	201802		Déchetterie PUNAAUIA	Equipements	Equipements	4 680 000 FTTC							4 680 000 F				
Travaux	201802		Déchetterie PUNARUU	Travaux alimentation en eau et électricité		11 400 000 FTTC							11 400 000 F				
Etude	202202		Rénov Quai de Transfert PUNARUU	Moe Sécurisation, Voierie et EP Quai transfert		10 000 000 FTTC							1 344 723 F	8 655 277 F			
Travaux	202202		Rénov Quai de Transfert PUNARUU	Travaux de rénovation du quai uniquement		68 400 000 FTTC									7 524 000 F	60 876 000 F	
Etude	202201	002-2021	Déchetterie de PAIHORO	MO Travaux de rénovation + levé topo+ étude géotech		12 767 780 FTTC			282 444 F	318 660 F	2 694 204 F	839 928 F	6 572 472 F	2 060 072 F			
Travaux	202201		Déchetterie de PAIHORO	Travaux de rénovation + aménagement parking et reprise caniveau		171 000 000 FTTC							171 000 000 F				
Etude	202101	005-2021	CRT MOTU UTA	Aménagement et Rénovation CRT (Etude de faisabilité et AVP et étude de sols)		4 587 764 FTTC				1 989 777 F	824 900 F		15 553 F	1 757 533 F			
Etude	202101		CRT MOTU UTA	MO Aménagement et Rénovation CRT + construction bâtiment FENUA MA		79 800 000 FTTC							79 800 000 F				
Travaux	202101		CRT MOTU UTA	Aménagement et Rénovation CRT		456 000 000 FTTC										228 000 000 F	
Travaux			CRT MOTU UTA	construction d'un bâtiment administratif et technique au CRT de Motu Uta		342 000 000 FTTC										171 000 000 F	
Etude	202203		Rénov Déchetterie de MOOREA	MO Travaux de rénovation + levé topo+ étude géotech		8 624 100 FTTC					366 663 F	2 004 942 F	769 526 F	5 482 969 F			
Travaux	202203		Rénov Déchetterie de MOOREA	Travaux de rénovation et de sécurisation		140 220 000 FTTC									15 424 200 F	62 397 900 F	
Achat	NI		Acquisition de PAV DEEE	Sur la base d'une quarantaines de bornes (environ 75 000FHT/U)		35 100 000 FTTC									3 861 000 F		
Achat	NI		Acquisition de PAV Verre	Sur la base de 110 bornes (environ 450 000FHT/U)		58 000 000 FTTC									6 380 000 F		
Etude	NI		Déchetterie de MAHINA	Etude AVP + Topo + Faisabilité + DDAE		16 000 000 FTTC								3 200 000 F	6 400 000 F	3 200 000 F	
Etude	NI		Déchetterie de MAHINA	МО		25 650 000 FTTC											
Travaux	NI		Déchetterie de MAHINA	Travaux	CDP + AFD	256 500 000 FTTC											
Etude	NI		Déchetterie PAPARA	МО		7 000 000 FTTC										2 100 000 F	
Travaux	NI		Déchetterie PAPARA	Travaux et équipements		39 900 000 FTTC											
Etude	NI		Décharge et déchetterie de PIRAE	étude géotech (base), Etude de faisabilité AVP-DDAE, Etude de réhabilitation	?	45 000 000 FTTC								9 000 000 F	36 000 000 F		
Etude	NI		Déchetterie PIRAE	МО		34 200 000 FTTC											
Travaux	NI		Déchetterie PIRAE	Travaux		342 000 000 FTTC											
Etude			Mini Déchetterie de HITIAA	Etude AVP + Topo + Faisabilité + DDAE		17 000 000 FTTC									3 400 000 F	6 800 000 F	
Achat	NI		Poids Lourds	IVECO 2 - Grue 5 tonnes		25 527 287 FTTC								25 527 287 F			
Achat	NI		Véhicules Industriels	2 véhicules légers 4x4		7 712 379 FTTC					71 579 F	7 640 800 F					
Achat	NI		Véhicules Industriels	1 chariot élévateur		4 090 747 FTTC								4 090 747 F			
Achat	NI		Poids Lourds	3 HD72 avec grues		35 100 000 FTTC								3 510 000 F		31 590 000 F	
Achat	NI		Véhicules Industriels	2 fourgonnettes		9 360 000 FTTC								936 000 F		8 424 000 F	
Achat	NI		Véhicules Industriels	2 camionnettes 4x4 double cabine CET+CTM		9 360 000 FTTC								936 000 F		8 424 000 F	
Total			TOTAL			2 543 051 293 FTTC	0 F	1 222 855 F	4 285 765 F	6 862 305 F	5307623 F	11 714 882 F	515 951 992 F	78 497 872 F	78 989 200 F	582 811 900 F	5

VII. Les immobilisations incorporelles

L'enveloppe de dépenses d'équipement liées aux études en section d'investissement est faible car les pour les projets importants, nous proposons la création d'opération.

Nous prévoyons aussi des frais d'insertion pour les appels d'offres pour les opérations non individualisées.

Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	Budget 2022	DOB 2023
20	Immobilisation	4 500 000	5 651 000	3 000 000
2031	Frais d'études	4 000 000	5 151 000	2 000 000
2033	Frais d'insertion	500 000	500 000	1 000 000

VIII. Les immobilisations corporelles

En plus de petits travaux et acquisitions, nous prévoyons des travaux de couverture du bassin tampon du CET de PAIHORO car la partie couverte est très vétuste et partielle.

De plus, les fortes pluies augmentent les quantités d'effluents à traiter par la station d'épuration. Nous proposons donc de profiter de la réfection de la toiture prévue par l'exploitant pour étendre la toiture sur l'ensemble du bassin tampon.

Le coût est estimé à 7 MF imputés au c/2148 – Construction sur sol d'autrui.

Nous inscrirons 2 MF de plus, soit 9 MF pour pouvoir faire d'autres petits travaux sur les autres sites.

Pour les immobilisations corporelles, des travaux de réparation de bennes hors marchés sont prévues, de même que l'acquisition de matériels de levage pour optimiser les conditions de travail des agents de collecte.

Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	Budget 2022	DOB 2023
21	Immobilisations corporelles	24 000 000	59 500 000	27 000 000
2148	Construction sur sol d'autrui	3 000 000	3 000 000	9 000 000
2158	Autres installations, matériel et outillage te	2 000 000	2 000 000	2 000 000
2181	Installations générales, Agencement et amé	1 500 000	1 500 000	1 500 000
2182	Matériel de transport	8 000 000	43 000 000	1 000 000
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000 000	2 300 000	2 500 000
2184	Mobilier	500 000	700 000	1 000 000
2188	Autres immobilisations corporelles	7 000 000	7 000 000	10 000 000

IX. Les opérations

Nous poursuivons les opérations en cours, crées de 2018 à 2022 :

Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	Budget 2022	DOB 2023	Evolution DOB/Budget	Evolution DOB/BP 2022
n° Op	Opérations d'équipement	103 900 233	116 064 233	521 757 884	350%	402%
201802	Déchetterie à PUNAAUIA (PUNARUU)	39 127 485	40 727 485	251 071 786	516%	542%
2031	Frais d'études	1 065 750	2 665 750	2 035 893		
2033	Frais d'insertion	203 000	203 000	300 000		
2158	Autres Installations, matériels et outillages	-	-	5 000 000		
2314/2148	Construction sur sol d'Autrui (en cours)	37 858 735	37 858 735	243 735 893		
202001	Schéma d'exploitation à long terme du CET	4 070 365	10 232 365	10 333 824	1%	154%
2031	Frais d'études	4 070 365	10 232 365	10 333 824		
202101	Aménagement et Rénovation du CRT	41 202 383	41 744 383	79 815 553	91%	94%
2031	Frais d'études	41 002 383	41 544 383	79 815 553		
2033	Frais d'insertion	200 000	200 000	-		
202201	Déchetterie de PAIHORO et Voieries PL/	3 100 000	3 100 000	177 872 472	5638%	5638%
2031	Frais d'études	2 900 000	2 900 000	6 572 472		
2033	Frais d'insertion	200 000	200 000	300 000		
2314/2148	Construction sur sol d'Autrui	-	-	171 000 000		
202202	Rénov Quai de transfert de PUNARUU	6 200 000	10 060 000	1 594 723	-84%	-74%
2031	Frais d'études	6 000 000	9 860 000	1 344 723		
2033	Frais d'insertion	200 000	200 000	250 000		
202203	Rénov Déchetterie de MOOREA	10 200 000	10 200 000	1 069 526	-90%	-90%
2031	Frais d'études	10 000 000	10 000 000	769 526		
2033	Frais d'insertion	200 000	200 000	300 000		

XV. SYNTHESE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le remboursement du capital de l'emprunt s'ajoute aux charges d'investissement indiqué précédemment, d'où la synthèse suivante des dépenses d'investissement :

CHAPITRE	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	Budget 2022	DOB 2023	Evolution DOB 2023 /Budget 2022	Evolution DOB 2023 /BP 2022
040	OP. d'ordre de transfert entre sections	9 011 563	10 511 587	10 511 587	0,00%	16,65%
16	Emprunts et dettes assimilées	17 280 049	17 280 049	17 948 211	3,87%	3,87%
20	Dépenses d'Equipement (frais d'insertion & études)	4 500 000	5 651 000	3 000 000	-46,91%	-33,33%
21	Immobilisations corporelles	24 000 000	59 500 000	27 000 000	-54,62%	12,50%
	Opération d'équipement	103 900 233	167 953 617	531 757 884	216,61%	411,80%
201802	Déchetterie à PUNAAUIA (PUNARUU)	39 127 485	40 727 485	251 071 786	516,47%	541,68%
202001	Schéma d'exploitation à long terme du CET	4 070 365	10 232 365	10 333 824	0,99%	153,88%
202101	Aménagement et Rénovation du CRT	41 202 383	41 744 383	79 815 553	91,20%	93,72%
202201	Déchetterie de PAIHORO et Voieries PL/VL	3 100 000	3 100 000	177 872 472	5637,82%	5637,82%
202202	Rénov Quai de transfert de PUNARUU	6 200 000	10 060 000	1 594 723	-84,15%	-74,28%
202203	Rénov Déchetterie de MOOREA	10 200 000	10 200 000	1 069 526	-89,51%	-89,51%
020	Dépenses Imprévues			10 000 000		
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	149 680 282	250 384 666	579 706 095	131,53%	287,30%
ТОТА	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		260 896 253	590 217 682	126,23%	271,93%

La Synthèse des dépenses d'investissement par Service est la suivante :

	Budget 2023			Prése	ntation par Fonctio	n	
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			812			020
Chapitre	DESIGNATION	DOB 2023	Communes	Privés	Autres Communes	Polynésie française	Administration Générale
16	Emprunts en F CFP (ACC sur 15 ans) - Capital	17 948 211					17 948 211
20	Immobilisation incorporelles	3 000 000					3 000 000
21	Immobilisation corporelles	27 000 000	16 530 000	2 470 000	500 000	3 000 000	4 500 000
27	Autres immobilisations financières	0					0
2018 02	Déchetterie à PUNAAUIA - PUNARUU	251 071 786	251 071 786				
2020 01	Schéma d'exploitation à long terme du CET	10 333 824					10 333 824
2021 01	Aménagement et Rénovation du CRT	79 815 553	49 271 617	10 637 422	308 251	12 623 416	6 974 847
2022 01	Déchetterie de PAIHORO et Voieries PL/VL	177 872 472	136 961 803	40 910 669			
2022 02	Rénov Quai de transfert de PUNARUU	1 594 723	1 594 723				
2022 03	Rénov Déchetterie de MOOREA	1 069 526	1 069 526				
020	Dépenses imprévues	10 000 000	10 000 000				
040	Reprises sur subventions d'équipement	10 511 587					10 511 587
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	590 217 682		536 949	213		53 268 469

XVI. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	Budget 2022	DOB 2023	Evolution DOB 2023 /Budget 2022	Evolution DOB 2023 /BP 2022
021	Virement de la section de fonctionnement	68 433 462	68 433 462	303 790 177	343,92%	343,92%
13	Subvention d'Investissement	651 832	651 832	-	-100,00%	-100,00%
201801	Quai Tampon du CET de PAIHORO	-	-	-		
201802	Déchetterie à PUNAAUIA (PUNARUU)	33 127 485	33 127 485	135 173 360	308,04%	308,04%
201905	Etude MODECOM	7 500 119	7 500 119	-	-100,00%	-100,00%
202101	Aménagement et Rénovation du CRT		-	2 321 347		
202201	Déchetterie de PAIHORO et Voieries PL/VL		-	84 400 000		
202202	Rénov Quai de transfert de PUNARUU		-	6 900 000		
202203	Rénov Déchetterie de MOOREA		-	-		
040	Amortissements des Immobilisations	48 978 947	52 752 748	57 632 798	9,25%	17,67%
TOTAL	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		162 465 646	590 217 682	263,29%	271,93%

A. Les subventions d'équipement

XVII.201802 - Déchetterie à PUNAAUIA (PUNARUU)

En 2022, nous avions inscrit au BP 2022 l'avance que le Contrat de projet pouvait verser pour le démarrage du programme.

En 2023, nous inscrivons les 77 MF complémentaires et les 57 MF de l'ADEME, soit un total de 135 MF.

Le complément de financement est à financer par FENUA MA, à travers les contributions des adhérents.

Par ailleurs, cet ouvrage étant destiné exclusivement aux usagers de la commune de PUNAAUIA, cet ouvrage devra être financé par les contributions de la commune concernée.

Néanmoins, la charge pour la commune sera étalée sur plusieurs années.

XVIII.2021 01 - Aménagement et Rénovation du CRT

L'ADEME a accordé un financement de 2,3 MF pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) de l'aménagement et la rénovation du CRT.

D'autres demandes de financement sont en cours d'instruction pour la suite des études (Maîtrise d'œuvre) et les travaux.

XIX.2022 01 - Déchetterie de PAIHORO et Voieries PL/VL

L'ADEME a accordé un financement de 84 MF pour les travaux pour la déchetterie de PAIHORO.

Le complément de financement est à financer par FENUA MA, à travers les contributions des adhérents.

Par ailleurs, cet ouvrage étant destiné exclusivement aux usagers des communes de la presqu'ile, cet ouvrage devra être financé par les contributions de la commune concernée.

Néanmoins, la charge pour les communes sera étalée sur plusieurs années.

XX.2022 02 - Rénovation du Quai de transfert de PUNARUU

L'ADEME a accordé un financement de 6,9 MF pour les études.

D'autres recherches de financement sont en cours pour le financement des travaux.

Le complément de financement est à financer par FENUA MA, à travers les contributions des adhérents.

Par ailleurs, cet ouvrage étant destiné exclusivement aux communes de PUNAAUIA et PAEA, cet ouvrage devra être financé par les contributions de la commune concernée.

Une partie pourrait être financée par les Usagers Non Adhérents si l'accès est ouverte aux professionnels de la zone.

En termes de répartition par services, les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

	Budget 2023			Prés	entation par For	nction	
	RECETTES D'INVESTISSEMENT			81	12		020
Chapitre	DESIGNATION	DOB 2023	Communes	Privés	Autres Communes	Polynésie française	Administration Générale
13	Subventions d'Investissement (CDP - ADEME)	0					0
2018 02	Déchetterie à PUNAAUIA (PUNARUU)	135 173 360	135 173 360				
2019 05	Etude MODECOM	0					
202101	Aménagement et Rénovation du CRT	2 321 347					2 321 347
202201	Déchetterie de PAIHORO et Voieries PL/VL	84 400 000	84 400 000				
202202	Rénov Quai de transfert de PUNARUU	6 900 000	6 900 000				
202203	Rénov Déchetterie de MOOREA	0	0				
021	Virement de la section de fonctionnement	303 790 177	0	0	0	0	303 790 177
040	Dotations aux amortissements et provisions	57 632 798					57 632 798
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	590 217 682		226 473 360			363 744 322

X. Le virement de la section de fonctionnement – Équilibre du budget

Pour compléter le financement de la section d'investissement, outre les subventions, nous avons deux autres solutions.

Il s'agit de:

- l'emprunt, mais qu'il faudra de toutes façons rembourser en faisant appel aux contributions des adhérents de manière étalées dans le temps ;
- du virement de la section de fonctionnement, et donc des recettes à prévoir dans l'exercice.

Des démarches ont été entamées pour rechercher d'autres sources de financement de nos projets, dont par emprunt.

Et en attendant, pour démarrer les projets dont la programmation est déjà bien avancée, un virement de la section de fonctionnement de 303 MF est nécessaire pour équilibrer le budget.

XXI. <u>LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>

Le Syndicat dispose de deux types de recettes :

- Les recettes résultant des prestations réalisées pour les Usagers Non Adhérents, pour moins de 20% de notre budget;
- Les recettes issues des contributions des adhérents.

Ce sont les contributions des adhérents, versées à la section de fonctionnement qui permettent au Syndicat de fonctionner, mais aussi de financer la section d'investissement.

Pour financer la section d'investissement, nous effectuons donc un virement de la section de fonctionnement, en complément des recettes liées aux dotations aux amortissements.

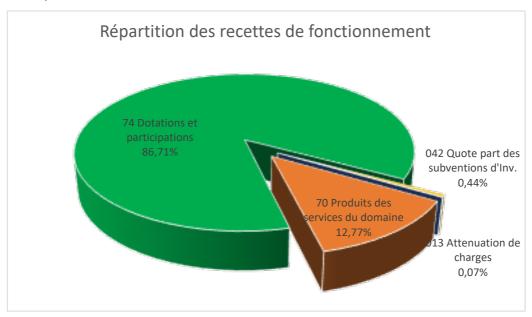
Ce virement sera minoré des co-financements qui pourront être obtenus auprès de bailleurs de fonds comme indiqué précédemment.

Le niveau de contribution des adhérents dépendra donc des orientations données par le Comité Syndical.

Hormis les recettes provenant des prestations rendues aux Usagers non adhérents, qui représentent moins de 13% de nos recettes contre 15 % en 2022, nos dépenses sont financées par les « dotations et participations ».

CHAPITRE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	Budget 2022	DOB 2023	Evolution DOB 2023 /Budget 2022	Evolution DOB 2023 /BP 2022
013	Attenuation de charges	4 500 000	5 200 000	1 700 000	-67,31%	-62,22%
70	Produits des services du domaine	290 000 000	290 000 000	303 626 661	4,70%	4,70%
74	Dotations et participations	1 651 896 473	1 651 896 473	2 061 391 372	24,79%	24,79%
042	Quote part des subventions d'Inv.	9 01 1 5 6 3	10 511 587	10 511 587	0,00%	16,65%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 955 408 036	1 957 608 060	2 377 229 620	21,44%	21,57%

A. La répartition des recettes de fonctionnement en %



XI. Répartitions des recettes par Services

	Budget 2023			nction			
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT			81	2		020
Chapitre/ art.	DESIGNATION	DOB 2023	Communes	Privés	Autres Communes	Polynésie française	Administration Générale
013	Attenuation de charges	1 700 000					1 700 000
70	Produits des services du domaine	303 626 661		296 924 834	6 701 827		
7471	Subvention ADEME	49 261 550	49 261 550				
7472	Produits contributions FENUA MA - PF	379 973 670				337 973 670	42 000 000
74741	Produits contributions FENUA MA - Commune	1 632 156 152	1 324 156 152				308 000 000
74	Dotations et participations	2 061 391 372	1 373 417 702	0	0	337 973 670	350 000 000
78	Reprises sur Provisions pour risques et charges financières	0					
042 (777)	Quote part des subvention d'Inv transférée au compte de résultat	10 511 587					10 511 587
,	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 377 229 620		2 015 018 033			

XII. Les produits des services du domaine et ventes diverses – Chapitre 70

Ces recettes proviennent des prestations réalisées au profit des Usagers non adhérents du Syndicat FENUA MA, tels que les sociétés privées et les collectivités non-adhérentes. Elles sont estimées à 303 MF en 2023 (contre 290 MF pour 2022 avec une réalisation à 260 MF).

Des augmentations de tarifs sont à envisager pour absorber les charges.

Les recettes de ce chapitre sont réparties entre les « professionnels » et les îles.

Les îles éloignées ne rapatrient que des déchets recyclables que nous prenons en charge au quai à PAPEETE.

XIII. Les dotations et participations – chapitre 74

Les dotations et participations, à savoir les contributions de nos adhérents, sont toujours de notre principale source de financement et s'élèverait à plus de 2 MdF contre 1,65 MF en 2022, soit une augmentation de 22,41% par rapport au budget de 2022.

XXII.Administration Générale – AG

Répartitions des contribu	itions AG 2023	Remarques			
Montant global	350 000 000	Selon budget 2023 avec Amortissements			
Polynése française	42 000 000	12%	1% par commune adhérente		
Communes	308 000 000	Voir répartition ci-dessous			

Les charges d'Administration Générale (AG) sont financées par la Contribution d'Administration Générale des adhérents répartie comme suit :

- Pour la Polynésie française, la Contribution d'Administration Générale correspond à 12% des charges d'Administration Générale (soit 1% par nombre de commune adhérente).
- Le reste de la contribution d'Administration Générale est répartie entre les communes adhérentes selon un calcul basé pour moitié en fonction de la population, et pour autre moitié en fonction du tonnage total traité l'année (N 1).

Le résultat du recensement de la population réalisé par l'Institut de la Statistique de Polynésie Française (ISPF) en 2022 démontre que la population globale du syndicat a augmenté de 1,31% par rapport au recensement de 2017.

La population bénéficiant du service assuré par FENUA MA est de 180 154 habitants (contre 177 827 habitants en 2017) - hors communes clientes non adhérentes, soit 64,62% de la population totale de la Polynésie française.

Les tonnages de 2022 permettent de prévoir la contribution de l'Administration Générale (AG) pour l'exercice 2023 comme suit :

			Calcul	s 2022	
	Référen	ces 2023	50%	50%	
			154 000 000	154 000 000	
Détail et calcul de la répartition de l'AG 2020 des Communes	Population 2022	Tonnages 2022	Critère population 50%	Critère tonnage 50%	TOTAL
Arue	10 322	2 933	8 823 495	8 548 726	17 372 221
Hitiaa O Tera	10 196	1 962	8 715 788	5 718 564	14 434 352
Mahina	14 623	4 423	12 500 094	12 889 863	25 389 957
Moorea	18 201	4 878	15 558 655	14 216 584	29 775 239
Paea	12 756	2 951	10 904 138	8 600 548	19 504 686
Papara	11 743	2 221	10 038 201	6 472 093	16 510 294
Papeete	26 654	13 191	22 784 485	38 442 722	61 227 207
Pirae	14 068	4 546	12 025 667	13 247 553	25 273 220
Punaauia	28 781	8 1 1 5	24 602 695	23 650 555	48 253 250
Taiarapu Est	13 602	3 994	11 627 319	11 640 864	23 268 183
Taiarapu Ouest	8 3 7 1	1 523	7 155 733	4 437 226	11 592 959
Teva I Uta	10837	2 105	9 263 730	6 134 702	15 398 432
TOTAL	180 154	52 843	154 000 000	154 000 000	308 000 000

L'évolution globale de la contribution d'Administration Générale est de 2,1%, mais elle évolue différemment pour les communes car elle tient compte, non seulement des chiffres du nouveau recensement, mais aussi des déchets traités en 2022.

Communes	AG 2023	AG 2022	Evolution 2022/2023
Arue	17 372 221 F	17 383 675 F	-0,1%
Hitiaa O Tera	14 434 352 F	14 395 925 F	0,3%
Mahina	25 389 957 F	25 216 771 F	0,7%
Moorea	29 775 239 F	27 681 966 F	7,0%
Paea	19 504 686 F	19 476 466 F	0,1%
Papara	16 510 294 F	16 452 912 F	0,3%
Papeete	61 227 207 F	59 865 789 F	2,2%
Pirae	25 273 220 F	25 536 965 F	-1,0%
Punaauia	48 253 250 F	47 335 869 F	1,9%
Taiarapu Est	23 268 183 F	22 294 756 F	4,2%
Taiarapu Ouest	11 592 959 F	10 848 099 F	6,4%
Teva I Uta	15 398 432 F	15 057 477 F	2,2%
TOTAL	308 000 000 F	301 546 670 F	2,1%

Les plus fortes augmentations sont subies par Moorea et Taiarapu Ouest en raison de l'augmentation de leurs quantités de déchets traités en 2022 avec Moorea (+17% en CET2, soit +9% au total) et de Taiarapu Ouest (+30% en CET3, soit +7% au total).

XXIII.Contributions de traitement

a) Pour les Communes adhérentes :

Pour les 12 Communes adhérentes du syndicat, ces contributions sont calculées en fonction du tonnage de déchets traités selon l'évolution et les phases suivantes :

- Phase 1: Paiement en 9 versements identiques de 9/12ème de janvier à septembre 2023, basé sur les tonnages 2022;
- Phase 2 : Paiement du reliquat en 2/12ème d'octobre et novembre 2023, basé sur les tonnages réels de janvier à septembre 2023, permettant ainsi une première mise à jour ;
- Phase 3 : Paiement du solde de l'exercice 2023, correspondant au dernier 1/12ème en janvier ou février 2024, sur la base des tonnages 2023 définitifs.

Les tonnages de référence pour 2023 sont les suivants :

Tonnages 2023 de référence		Tr	aitement Déc	hets		Transferts			
Communes	Bac gris + ENC 2	Encombrants 3	Bac vert	Verre	Total	Terrestre	Maritime- Terrestre	Total	
Arue	1 972 t/an	335 t/an	376 t/an	251 t/an	2 933,39	2 3 0 6	0	2 306	
Hitiaa O Tera	1 210 t/an	668 t/an	49 t/an	35 t/an	1 962,25	0	0	0	
Mahina	3 446 t/an	337 t/an	430 t/an	210 t/an	4 423,00	3 783	0	3 783	
Moorea	3 198 t/an	906 t/an	577 t/an	197 t/an	4 878,24	0	4 878	4 878	
Paea	1 763 t/an	611 t/an	431 t/an	146 t/an	2 951,17	2 3 7 4	0	2 374	
Papara	1 729 t/an	263 t/an	118 t/an	111 t/an	2 220,82	0	0	0	
Papeete	11 605 t/an	140 t/an	1 089 t/an	358 t/an	13 191,14	11 745	0	11 745	
Pirae	3 575 t/an	249 t/an	457 t/an	264 t/an	4 545,73	3 824	0	3 824	
Punaauia	5 707 t/an	517 t/an	1 214 t/an	677 t/an	8 115,39	6 2 2 4	0	6 224	
Tairapu Est	2 567 t/an	914 t/an	359 t/an	154 t/an	3 994,42	0	0	0	
Tairapu Ouest	920 t/an	422 t/an	80 t/an	100 t/an	1 522,58	0	0	0	
Teva I Uta	1 371 t/an	491 t/an	145 t/an	98 t/an	2 105,05	0	0	0	
TOTAL	39 064,71	5 852,72	5 3 2 5,64	2 600,12	52 843,19	30 256,93	4 878,24	35 135,17	

XIV. Hypothèse 1

Si les calculs et la répartition des contributions restent les mêmes que les années précédentes, les contributions seraient réparties comme suit :

DOB 2023	TOTAL	Traitement	Transfert	Déchetteries	
Montant total contribution	1 324 156 152	1 084 156 152	220 000 000	20 000 000	
Evo 2023/2022	394 639 801	334 639 801	58 000 000	2 000 000	

Selon la sous-répartition suivante :

DOB 2023	Bac gris	Encombrant	Bac vert	Verre	Transfert Terrestre	Transfert maritime
Montant total contribution	976 522 298	45 719 906	41 602 496	20 311 452	181 074 461	38 925 539
Evo 2023/2022	333 344 140	550 361	500 797	244 503	48 135 830	9 864 170

L'impact pour les communes seraient alors :

					Détail des contributions	Traitement 202	23 des Commun	es		
	976 522 298	45 719 906	41 602 496	20 311 452	1 084 156 152	181 074 461	38 925 539	220 000 000	20 000 000	1 324 156 152
Communes	Répartition Bac gris Encombrants 2	Répartition Encombrant 3	Répartition Bac vert	Répartition Verre	TOTAL Traitement 2023	Répartition Transfert Terrestre	Répartition Transfert Maritime	TOTAL Transfert 2023	TOTAL Déchetteries 2023	TOTAL 2023
Arue	49 287 182	2 614 901	2 936 588	1 961 132	56 799 803	13 802 913	0	13 802 913	0	70 602 716
Hitiaa O Te Ra	30 247 043	5 219 646	386 525	270 241	36 123 455	0	0	0	0	36 123 455
Mahina	86 150 079	2 629 587	3 359 672	1 640 126	93 779 464	22 639 357	0	22 639 357	0	116 418 821
Moorea	79 946 186	7 076 964	4 506 278	1 541 134	93 070 562	0	38 925 539	38 925 539	20 000 000	151 996 101
Paca	44 067 193	4 774 533	3 364 202	1 144 041	53 349 969	14 207 708	0	14 207 708	0	67 557 677
Papara	43 232 774	2 054 799	919 754	863 653	47 070 980	0	0	0	0	47 070 980
Papeete	290 098 147	1 091 300	8 504 169	2 794 597	302 488 213	70 287 239	0	70 287 239	0	372 775 452
Pirae	89 363 765	1 948 716	3 572 932	2 062 247	96 947 660	22 887 118	0	22 887 118	0	119 834 778
Punaauia	142 671 304	4 038 355	9 483 604	5 288 581	161 481 844	37 250 126	0	37 250 126	0	198 731 970
Taiarapu Est	64 178 227	7 139 146	2 807 851	1 200 649	75 325 873	0	0	0	0	75 325 873
Tairapu Ouest	23 007 751	3 292 803	628 064	783 197	27 711 815	0	0	0	0	27 711 815
Teva I Uta	34 272 650	3 839 156	1 132 858	761 855	40 006 519	0	0	0	0	40 006 519
TOTAL	976 522 301	45 719 906	41 602 497	20 311 453	1 084 156 157	181 074 461	38 925 539	220 000 000	20 000 000	1 324 156 157

L'évolution par rapport à 2022 serait :

Communes	AG 2023	Traitement 2023	TOTAL 2023	Evolution 2	3/22
Arue	17 372 221	70 602 716	87 974 937	20 777 447	31%
Hitiaa O Tera	14 434 352	36 123 455	50 557 807	10 434 248	26%
Mahina	25 389 957	116 418 821	141 808 778	36 026 953	34%
Moorea	29 775 239	151 996 101	181 771 340	38 721 949	27%
Paea	19 504 686	67 557 677	87 062 363	19 170 149	28%
Papara	16 510 294	47 070 980	63 581 274	14 861 458	31%
Papeete	61 227 207	372 775 452	434 002 659	120 264 551	38%
Pirae	25 273 220	119 834 778	145 107 998	36 756 030	34%
Punaauia	48 253 250	198 731 970	246 985 220	60 300 339	32%
Taiarapu Est	23 268 183	75 325 873	98 594 056	23 015 399	30%
Taiarapu Ouest	11 592 959	27 711 815	39 304 774	8 655 377	28%
Teva I Uta	15 398 432	40 006 519	55 404 951	12 109 236	28%
TOTAL	308 000 000	1 324 156 157	1 632 156 157	401 093 136	33%

Une telle augmentation serait difficile à absorber pour l'ensemble des communes adhérentes.

C'est pourquoi des propositions ont été présentées au Bureau Syndical le 09 février dernier.

Les pistes de réflexions discutées étaient :

- 1. Créer une juste répartition des projets par collectivités concernées, sur la base de la clé de l'AG entre ces Communes = 30-40 MF;
- 2. Réguler l'augmentation de 30% à 20% en 2023 en utilisant une partie des réserves ;
- 3. Augmenter les tarifs des professionnels;
- 4. Clarification de la TVA: 40 à 50 MF/an;
- 5. Aides financières du Pays sur les Performances de tri : 300-400 MF/an ;
- 6. Aides financières du Pays sur le fret inter-iles : 200 MF/an.

Les pistes applicables dès 2023 :

1. Créer une juste répartition des projets par collectivités concernées, sur la base de la clé de l'AG entre ces Communes = 30-40 MF

La modification du statut permet de faire supporter les coûts dès la conception du projet aux « bénéficiaires » (frais d'études, puis de construction avant mise en service) et non plus uniquement à la tonne de déchets traités.

Il est donc possible de réduire la charge globale de traitement des déchets à répartir en appliquant une juste répartition des coûts des projets.

Depuis fin 2021, les communes de la Presqu'ile ont bénéficié d'un quai tampon pour un coût d'investissement de plus de 85 MF TTC, avec un financement du Contrat de projets à hauteur de 54 MF, soit un financement en fonds propres de 31 MF. Elles bénéficieront d'une déchetterie à l'avenir.

De même, prochainement, d'autres communes sont concernées par des projets d'investissement importants (la création d'une déchetterie à la PUNARUU, et la rénovation du Centre de transfert (CTP) qu'utilisent PUNAUUIA et PAEA

Les charges peuvent dès 2023 être en partie financées par ces futures bénéficiaires. Le coût de ces projets est étalé sur 3 à 20 ans selon l'importance des coûts à financer en Fonds Propres et le nombres de bénéficiaires, afin de tenir compte de la capacité financières des communes.

Cette proposition a été retenue par le Bureau Syndical et est proposée à la validation du Comité Syndical.

Il est proposé les durées d'étalement selon le coût à payer :

- Coût < à 10 MF : 3 ans ;15 MF < Coût : 10 ans ;
- Coût >15MF: 20 ans ou selon la durée de remboursement de l'emprunt s'il y a lieu.

Et en veillant à ce que le coût par année reste inférieur à 10 MF/an par opération.

2. **Réguler l'augmentation** de 30% à 20% en 2023 en utilisant une partie des réserves

L'exécution budgétaire de l'exercice 2022, bien que déficitaire sur l'exercice (Estimation # -221 M) et donc consommera comme prévu une partie des excédents reportés des années antérieures, permettra tout de même de dégager des excédents estimés à près de 600 MF. Il est donc proposé de puiser une partie des besoins en financement dans ces « réserves ».

Cependant, compter uniquement sur la consommation de nos excédents reportés n'est évidemment pas une solution pérenne et raisonnable.

Le choix de 20% a été retenu par le Bureau Syndical et est proposé à la validation du Comité Syndical, soit une prise en charge de 185 MF sur les excédents qui seront repris lors du vote du CA 2022.

3. Augmenter les tarifs des professionnels

Il a été proposé d'augmenter la tarification des Usagers Non Adhérents de la même proportion que pour les communes. Une modification progressive de leur grille tarifaire sera donc proposée pour tenir compte de l'augmentation des charges avec les couts locaux et internationaux qui augmentent et le maintien de la politique : « Plus on trie, moins on paye »...

Les tarifs des professionnels 2022 en CET 2 via CRT était de 20.000 F/tonne. Il est proposé une modification tarifaire au 1er Mai ou 1er Juin 2023 :

- > CET2 via CRT = 24.000 F/tonne; direct CET2 = 20.000 F/tonne;
- > CET3: interdit (incendie de septembre 2020 du CET de Paihoro);
- ➤ BV, mono, verre = stable entre 5.000 et 7.500 F/tonne.

Les autres points ne peuvent pas être mis en œuvre dans le budget 2023 car ils ne dépendent pas d'une décision du Comité Syndical, mais ils devront être négociés avec nos partenaires ou jugées par le Tribunal Administratif afin qu'ils puissent alléger les charges des communes.

En effet, pour les aides financières du Pays sur les Performances de tri, elles dépendent de décision du Pays :

- Politique sectorielle des déchets : quels sont les objectifs à atteindre ?
- ➤ Si les objectifs sont obtenus = Aide financière sur ces performances ?

Exemple sur les Syndicats ou Communes française (hors TOM-POM) :

- Equivalent à une aide annuelle garantie de 300-400 MF/an ;
- Rappel des coûts du tri : Export (300 MF) Tri (200 MF) Verre (50 MF) = 550 MF/an.

De même, pour les aides financières du Pays sur le fret inter-iles :

- ➤ En 2022, Moorea représente 213 MF de fret maritime et terrestre ;
- Comme pour les îles éloignées : accompagnement à 100% du fret inter-îles ?

XV. Hypothèse 2

En tenant compte d'une juste répartition des charges liées aux projets et de leur étalement, le coût du traitement peut être réduit d'une trentaine de millions.

Et la prise en charge d'une augmentation du traitement des déchets de 20% par rapport au coût de 2022, soit 185 MF par les excédents reportés permet de diminuer d'autant l'appel à contribution.

A noter que cette reprise n'est possible qu'après l'adoption de CA 2022 et de l'affectation du résultat. Pour l'équilibre du budget primitif, nous réduirons l'inscription de crédits au c/611 pour le compléter lors du BS 2023.

DOB 2023	TOTAL	Traitement	Transfert	Déchetteries	Projets	2022 +20% sur Réserves
Montant total contribution	1 324 156 152	870337508	220 000 000	20 000 000	27 915 374	185 903 270
Evo 2023/2022	394 639 801	120 821 157	58 000 000	2 000 000		

D'où une répartition par type de service :

DOB 2023	Bac gris	Encombrant	Bac vert	Verre	Transfert Terrestre	Transfert maritime
Montant total contribution	783 931 338	36 702 968	33 397 599	16 305 602	181 074 461	38 925 539
Evo 2023/2022	143 652 029	-10 719 884	-8 807 382	-3 303 608	48 135 830	9 864 170

• Traitement des déchets des Communes (Enfouissement, Recyclage) :

Par ailleurs, afin de conserver le principe d'une « tarification » vertueuse qui incite chacun à favoriser et améliorer le tri, il est proposé de maintenir le mode de calcul selon une clé de répartition pour le traitement des déchets des communes qui applique des coefficients différents suivant le type de déchet et égaux aux tarifs historiques de FENUA MA:

- ➤ CET 2 (bacs gris et encombrants catégorie 2) : 19 500 F/tonne (+3.000 F/t par rapport à 2022) ;
- > CET 3 (déchets inertes encombrants de catégorie 3): 7 500 F/tonne (tarif 2022 maintenu);
- Bacs verts (déchets recyclables): 7 500 F/ tonne (tarif 2022 maintenu);
- Verre (bornes à verre): 7 500 F/tonne (tarif 2022 maintenu).

Pour le coût de traitement des OM (Ordures Ménagères déposées dans les bacs gris) et des encombrants de catégorie 2, le prix de la clé de répartition est proposé d'augmenter de 16 000 F/tonne (bacs gris de 2022) à 19 500 F/tonne, pour intégrer les surcoûts liés à de nouvelles conditions d'exploitation du CRT de MOTU UTA, des frais d'export des déchets recyclables et des frais de gestion.

Ainsi tous les déchets « triés », tels que déchets inertes de catégorie 3, les recyclables des bacs verts et du verre seraient toujours maintenus à 7 500 F/t, comme depuis 2020.

Par l'application de ces clés de répartition, en appliquant aux tonnages de 2022, les coûts de traitement réels seraient les suivants :

- ➤ Bac gris et Encombrants 2 : 19 618 F/t;
- \triangleright Encombrants 3: 7 545 F/t;

Bacs verts: 7 545 F/t;
 Verre: 7 545 F/t.

• Transfert terrestre et maritimes des déchets des Communes :

A la demande des Communes limitrophes du CET de PAIHORO, depuis l'exercice 2019, une nouvelle clé de répartition, liée à l'utilisation des quais de transfert (CRT de MOTU UTA, quai de PUNARUU et Quai de TEMAE-MOOREA) a été retenue.

Un prix unique assez bas avait été fixé de 2019 à 2021 pour permettre à la Commune de MOOREA – MAIAO de limiter l'augmentation liée au transfert maritime.

Pour 2022, la répercussion de l'augmentation du transfert de Moorea permettra de réduire sensiblement le coût du transfert routier et maritime lié à cette collectivité. Il en est de même en 2023. Ainsi, la clé de répartition des prix proposés est :

- Un transfert terrestre pour les déchets de catégories 2 et 3 (CET 2 et CET 3) pour les communes déposant leurs déchets au CRT de MOTU UTA et/ou au quai de transfert de la PUNARUU : 6 000 F/tonne en 2023 au lieu de 4 300 F/tonne en 2022 ;
- Un transfert terrestre et maritime pour tous les déchets de la Commune de MOOREA, déposé au quai de transfert de TEMAE : 8.000 F/tonne en 2023 au lieu de 6 500 F/tonne en 2022.

En raison des projections des tonnages provisoires basés sur 2022, les coûts réels de transport seraient :

TAHITI: 5 985 F/t;MOOREA: 7 979 F/t.

• Déchetteries des Communes et quais de transfert :

Depuis la validation du Schéma Directeur de FENUA MA, en décembre 2021, il est prévu que les Communes puissent s'équiper, à leur demande, de déchetteries.

A ce jour, seule la Commune de MOOREA est équipée d'une Déchetterie publique pour la récupération des encombrants (CET 2, CET 3, Recyclables) et des produits toxiques.

Désormais, il est prévu que la gestion des déchetteries soit exclusivement supportée et financée par la collectivité qui bénéficie de ce service.

Pour l'exercice 2023 encore, seule la Commune de MOOREA est concernée par une déchetterie en exploitation dont l'exploitation est évaluée à 1,67 MF/mois, soit 20 MF/an de frais fixes pour 2023.

Il s'agit des frais liés aux charges salariales des agents, une partie du gardiennage du site et la nouvelle gestion informatisée des entrées du site pour différentier les apports de déchets des particuliers de ceux des professionnels.

Pour information, ce site reçoit la visite quotidienne de 60 à 140 véhicules, avec un record d'affluence de plus de 300 voitures après le week-end de Pâques.

Elle est aussi concernée par des travaux de rénovation de son quai de transfert.

• Synthèse des Contributions de Traitement 2023 :

En tenant compte de l'augmentation des tonnages et des frais (CRT Export, charges en carburant...), il est proposé de définir un budget global 2023 lié au Traitement des déchets des communes adhérentes pour un montant global de **1 100 MF** (contre 930 MF en 2022, 815 MF en 2021 et 785 MF en 2019 et 2020), répartit comme suit :

- ➤ Traitement des déchets : 870,3 MF (+120 MF par rapport à 2022) ;
- > Transfert terrestre et maritime des déchets : 220 MF (+58 MF par rapport à 2022);
- ➤ Gestion des Déchetteries : 20 MF (+2 MF par rapport à 2022).
- > Rénovation des quais de transfert : 37,4 MF (nouveauté pour répartir les projets par commune concernée)

Les contributions liées au Traitement des déchets des Communes adhérentes évolueront en fonction des quantités de déchets réellement gérés et transférés par FENUA MA commune par commune.

La projection des contributions 2023, sur la base des tonnages réels de 2022, seraient les suivants, avec 185 903 270 F de besoin en financement non comptabilisés et qui seront pris sur les excédents de fonctionnement après vote du CA et affectation du résultat de 2022 :

					Détail des con	tributions Traite	ement 2023 des	Communes			
Communes	Répartition Bac gris Encombrants 2	Répartition Encombrant 3	Répartition Bac vert	Répartition Verre	TOTAL Traitement 2023	Répartition Transfert Terrestre	Répartition Transfert Maritime	TOTAL Transfert 2023	TOTAL Déchetteries 2023	Total projets	TOTAL 2023
Arue	38 680 511	2 525 748	2 836 468	1 894 269	45 936 996	13 802 913	0	13 802 913	0	857 985	60 597 894
Hitiaa O Te Ra	23 737 837	5 041 687	373 347	261 028	29 413 899	0	0	0	0	893 500	30 307 399
Mahina	67 610 461	2 539 933	3 245 127	1 584 207	74 979 728	22 639 357	0	22 639 357	0	1 253 681	98 872 766
Moorea	62 741 654	6 835 682	4 352 641	1 488 591	75 418 568	0	38 925 539	38 925 539	20 000 000	5 190 866	139 534 973
Paea	34 583 871	4 611 750	3 249 503	1 105 036	43 550 160	14 207 708	0	14 207 708	0	1 532 428	59 290 296
Papara	33 929 020	1 984 743	888 396	834 207	37 636 366	0	0	0	0	1 021 587	38 657 953
Papeete	227 668 615	1 054 093	8 214 227	2 699 318	239 636 253	70 287 239	0	70 287 239	0	3 017 882	312 941 374
Pirae	70 132 557	1 882 276	3 451 116	1 991 937	77 457 886	22 887 118	0	22 887 118	0	1 247 615	101 592 619
Punaauia	111 968 239	3 900 671	9 160 270	5 108 272	130 137 452	37 250 126	0	37 250 126	0	8 274 817	175 662 395
Taiarapu Est	50 366 982	6 895 744	2 712 120	1 159 714	61 134 560	0	0	0	0	2 158 926	63 293 486
Tairapu Ouest	18 056 451	3 180 538	606 650	756 495	22 600 134	0	0	0	0	1 057 847	23 657 981
Teva I Uta	26 897 128	3 708 264	1 094 234	735 880	32 435 506	0	0	0	0	1 408 240	33 843 746
TOTAL	766 373 326	44 161 129	40 184 099	19 618 954	870 337 508	181 074 461	38 925 539	220 000 000	20 000 000	27 915 374	1 138 252 882

Par ailleurs, il est proposé de maintenir le tarif, qui ne sera appliqué aux communes concernées que sur leur demande d'un tel service :

- « Mise à disposition de bennes sur TAHITI » : 35 000 F/benne ;
- « Mise à disposition de bennes sur MOOREA »: 195 970 F/benne;

Cette prestation a été très régulièrement utilisée par quelques communes entre 2019 et 2022, comme :

- MAHINA (pas d'opérations commandées depuis 2020);
- ➤ HITIAA O TE RA (arrêt de commande des bennes depuis fin décembre 2022 suite à l'accord d'enfouissement des inertes au CET de HITIAA).

• Synthèse des Contributions d'Administration Générales et de Traitement pour l'exercice 2023 :

La projection des contributions d'Administration Générale et des contributions de Traitement des déchets demandées aux Communes adhérentes pour l'exercice 2023 serait :

Communes	AG 2023	Traitement 2023	TOTAL 2023	Evolution 2	3/22
Arue	17 372 221	60 597 894	77 970 115	10 772 625	16%
Hitiaa O Tera	14 434 352	30 307 399	44 741 751	4 618 192	12%
Mahina	25 389 957	98 872 766	124 262 723	18 480 898	17%
Moorea	29 775 239	139 534 973	169 310 212	26 260 821	18%
Paea	19 504 686	59 290 296	78 794 982	10 902 768	16%
Papara	16 510 294	38 657 953	55 168 247	6 448 431	13%
Papeete	61 227 207	312 941 374	374 168 581	60 430 473	19%
Pirae	25 273 220	101 592 619	126 865 839	18 513 871	17%
Punaauia	48 253 250	175 662 395	223 915 645	37 230 764	20%
Taiarapu Est	23 268 183	63 293 486	86 561 669	10 983 012	15%
Taiarapu Ouest	11 592 959	23 657 981	35 250 940	4 601 543	15%
Teva I Uta	15 398 432	33 843 746	49 242 178	5 946 463	14%
TOTAL	308 000 000	1 138 252 882	1 446 252 882	215 189 861	17%

La projection complète des contributions 2023 serait de :

DOB 2023	TOTAL	Traitement	Transfert	Déchetteries	Projets	2022 +20% sur Réserves
Montant total contribution	1 324 156 152	870 337 508	220 000 000	20 000 000	27 915 374	185 903 270
Evo 2023/2022	394 639 801	120 821 157	58 000 000	2 000 000	27 915 374	185 903 270
Sous-Totaux	394 639 801		185 903 270			

b) Pour la Polynésie française :

Pour la Polynésie française, les coûts des opérations retenues pour l'exercice 2023 sont estimées sur le même principe qu'en 2022 selon les faits suivants :

- calcul des contributions selon les programmes concernés en créant des « charges fixes » comme sur les faits liés à la mise à disposition du matériel de récupération (bacs, bornes, cuves...) et du temps consacré aux collectes des produits. Ceci est rendu possible depuis la modification des statuts de FENUA MA fin 2021;
- création de nouveaux programmes publics comme :
 - o PPNU : Produits Phytosanitaires Non Utilisés, suite à la demande du Ministère de l'Agriculture ;
 - o PCT : Piquants Coupants et Tranchants, suite à la demande du Ministère de la Santé ;
 - O Pneus: suite à la validation de ce programme en 2019, qui a été mis en service en août 2022;
 - OTOX : Déchets Toxiques récupérés par les Communes et les agents des installations de FENUA MA conformément aux nouvelles consignes appliquées sur tous nos sites depuis l'incendie du CET de PAIHORO en septembre 2020 provoqué par la présence de résines et solvants déposés par un professionnel;
 - DASRI CRT: récupération des Déchets d'Activité de Soin à Risques Infectieux comme les seringues, les pansements ou autres produits sanitaires, récupérés dans les déchets comme lors du tri des déchets des bacs verts.
- Non renouvellement d'un seul programme : les Primes au retrait.

Les programmes financés par le Pays sont les suivants :

Simulations Pro	ojet DOB2023		Décomposition ta	rifaire 2023		
Filières de Traitement PF	Montants estimés en F/an	Frais Fixes : Forfaits Fournitures Equipements + Collectes	Montant Traitement	PU Traitement	Tonnages	Remarques 2023
Piles	22 119 417 F	13 556 877 F	8 562 540 F	462 840 F/t	18,50 t	Qté en hausse - Prix Unitaires en hausse
Batteries	33 437 724 F	26 237 724 F	7 200 000 F	10 000 F/t	720 t	Qté stable mais prix en hausse
Huiles	50 755 371 F	30 275 371	20 480 000 F	120 471	170	Forte hausse Traitement +80% (AO en cours popur 2023)
CARCASSES 2023	129 555 000	0	129 555 000	-	-	dont Moorea 65MF avec hausse fret +20% + hausse fret Tahiti +15% Estimations : 1.450 autos Tahiti +850 MOOREA
PRIMES au retrait	-	-	-	-	-	Pas d'opérations Primes prévues en 2023
PPNU	0 F	0	0 F	750 000	0	Pas d'opérations Primes prévues en 2023
MNU triés		1 160 000	11 330 000 F	453 200	25	
MNU non triés		1 160 000	1 208 400 F	604 200	2	Qté en hausse et prix en hause surtout pour le non trié
MNU	13 698 400	1 160 000	12 538 400			
DEEE	51 240 000	27 240 000	24 000 000	160 000	150	Qté stable - prix en hausse fret +20%
FUSEES de détresse	9 796 918	5 476 918	4 320 000	3 600 000	1,2	Qté stable et prix stable
PNEUS	16 000 000	0	16 000 000	20 000	800	1/3 Privés +2/3 PF Prix stables
DTOX	31 872 000	6 852 000	25 020 000	834 000	30	Quantité stable et prix en hausse
DASRI CRT	860 000	228 000	632 000	7 900 000	0,08	Quantités et prix stables
РСТ	0	0	0	285 000	0,0	Pas d'opérations Primes prévues en 2023
TOTAL	359 334 830	111 026 890	248 307 940			

La <u>projection</u> globale des programmes soutenus par la Polynésie française en 2023 est estimée à un montant global de 359 MF, contre 328 MF estimés en 2022, auquel il faudrait ajouter la participation à l'étude d'aménagement de NIVEE à hauteur de 30 MF étalés sur 3 ans.

S'agissant de recettes estimées et qui dépendront des quantités réellement traitées, il est plus prudent de minorer l'inscription budgétaire. Il est proposé d'inscrire 337 MF de recettes pour le traitement des déchets du Pays.

XXIV. SYNTHESE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Considérant les dépenses et les recettes d'investissement, les recettes de fonctionnement et le besoin en financement de la section d'investissement (virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement), les dépenses de fonctionnement devraient être les suivantes :

CHAPITRE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	Budget 2022	DOB 2023	Evolution DOB 2023 /Budget 2022	Evolution DOB 2023 /BP 2022
011	Charges à caractère général	1 568 978 960	2 109 352 960	1716640000	-18,62%	9,41%
012	Charges de personnel et frais assimilés	210 100 000	225 900 000	230 000 000	1,81%	9,47%
65	Autres charges de gestion courante	15 658 600	67 716 680	20 182 900	-70,20%	28,89%
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE		1 794 737 560	2 402 969 640	1 966 822 900	-18,15%	9,59%
66	Charges financières	9 202 811	9 202 811	8 534 649	-7,26%	-7,26%
67	Charges exceptionnelles	21 795 000	37 300 000	18 198 840	-51,21%	-16,50%
68	Dotations aux provisions (dont post- exploitation)	12 250 256	162 250 256	12 250 256	-92,45%	0,00%
022	Dépenses imprévues	10 000	10 000	10 000 000	99900,00%	99900,00%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		1 837 995 627	2 611 732 707	2 015 806 645	-22,82%	9,67%
042	Dotations aux amortissements (OD)	48 978 947	52 752 748	57 632 798	9,25%	17,67%
023	Virement à la section d'Investissement	68 433 462	68 433 462	303 790 177	343,92%	343,92%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 955 408 036	2 732 918 917	2 377 229 620	-13,01%	21,57%

En comparaison par rapport au budget de l'année précédente, nous pouvons noter une augmentation de 21,57% de dépenses de fonctionnement si l'on tient compte du BP 2022. Cela s'explique par le fait qu'au BP 2022, nous n'avions pas inscrit la totalité des charges nécessaires pour tout l'exercice et comptions sur la reprise des excédents pour compléter le financement.

De plus, l'inflation et les augmentations du fret international ont pris une ampleur qu'il nous était difficile d'évaluer en début d'année.

Cependant, on note une baisse des dépenses de fonctionnement de -13,01 % par rapport au Budget consolidé de 2022.

Il faut noter que si nous retenons l'hypothèse 2 de financement de notre budget, alors les inscriptions budgétaires en dépenses seront réduites de 185 MF, tout comme l'appel à contribution aux communes adhérentes, en vue de combler ce besoin par l'affectation des résultats du CA 2022 au BS 2023.

Pour rappel, un contentieux fiscal est toujours en cours puisque le Pays a déposé un recours contre le jugement du TA de mai 2022. Nous conservons donc les provisions réalisées à cet effet et les inscrirons leur reprise lorsque l'appel aura été jugé, les délais étant estimé à plus de 18 mois.

XXV. <u>CONCLUSIONS</u>

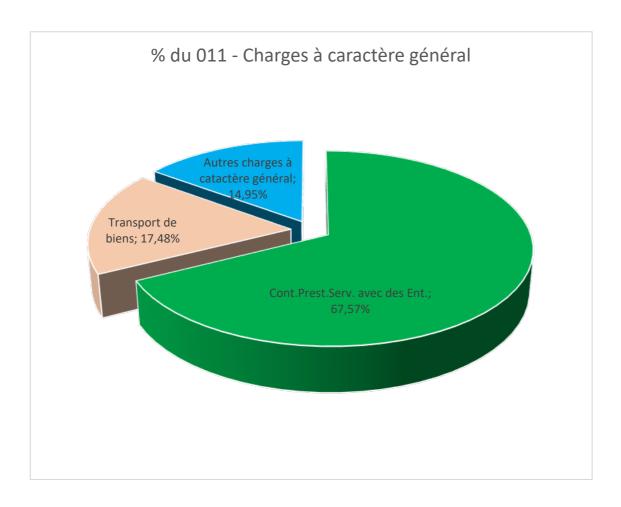
Ce DOB 2023 se traduit par :

- > une augmentation des coûts liés au traitement et au transfert des déchets des communes, notamment dus à
 - o l'augmentation des tonnages de produits triés ;
 - o à l'augmentation systématiques des coûts de traitement liés aux derniers appels d'offres, comme pour les déchets toxiques ;
 - o à l'augmentation des coûts d'exports ;
 - o à l'inflation;
 - o à la comptabilisation des charges en TTC;
 - o et à l'augmentation fiscale liée à l'application de TVA (et taxe sociale) sur certaines prestations d'ENVIROPOL, depuis le rescrit fiscal du groupe TSP d'octobre 2021 ;
- > une augmentation des charges globales (Administration Générale) :
 - o pour intégrer le financement de nombreux projets (études et travaux) ;
 - o pour renforcer nos effectifs pour la mise en œuvre, la réalisation et le suivi des projets, la multiplication des points de collectes des PAV et l'utilisation des deux presses à carcasses.

Pour le BP 2023, l'inscription budgétaire au c/611 sera diminuée de 185 MF pour équilibrer le budget puisque ce montant ne fera pas l'objet d'un appel à contributions aux communes adhérentes. Cette dépense complémentaire sera inscrite au BS 2023 et sera financée par l'excédents reporté après la reprise des résultats au CA 2022.

1) Note explicative de synthèse de la délibération n°05/2023/FENUAMA prenant acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 :

Près de 70% des charges à caractère général sont destinées au traitement des déchets, et plus de 17% sont destinés au transport des déchets, et notamment l'export des recyclables et des toxiques en vue d'une valorisation dans les Pays étrangers comme le démontre le graphe ci-dessous.



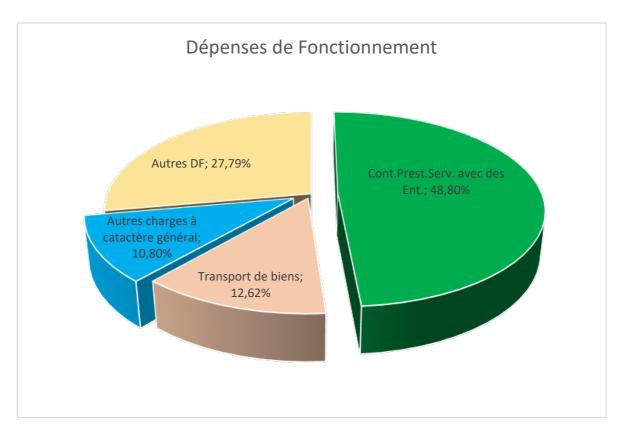
Il s'agit du c/611 - Contrats de prestation de services, pour le traitement des déchets, et du c/6142 - Transport de biens pour plus de 1,4 MdF.

2023	Montant TTC					
2023	Commune	Professionnel	île	Pays	TOTAL	
Total Contrats de prestations pour le Traitement	854 732 144 F	135 023 304 F	1 649 097 F	160 190 284 F	1 151 594 829 F	
Projection export 2023 # 2022	136 146 835 F	66 911 774 F	3 547 089 F	78 553 268 F	285 158 965 F	
Total Prestations Traitement + Export	990 878 979 F	201 935 078 F	5 196 185 F	238 743 552 F	1 436 753 794 F	

dont TVA					
et taxe sociale					
43 557 793 F					
-					

43 557 793

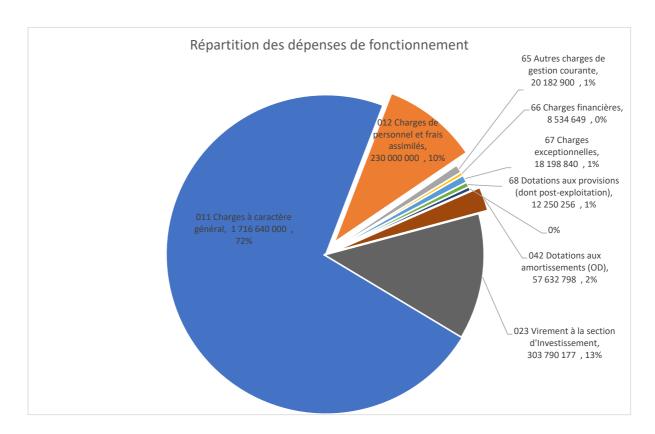
Ils représentent à eux seuls près de 60% des dépenses de fonctionnements comme le démontre le graphe suivant :



Dépenses de fonctionnement	DOB 2023	% du 011	% DF
Cont.Prest.Serv. avec des Ent.	1 160 000 000	67,57%	48,80%
Transport de biens	300 000 000	17,48%	12,62%
Autres charges à catactère général	256 640 000	14,95%	10,80%
TOTAL CHAPITRE 011	1716640000	100,00%	72,21%
Autres DF	660 589 620		27,79%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 377 229 620		100,00%

Les autres dépenses de fonctionnement représentent moins de 28 % des dépenses de fonctionnement, dont les charges de personnel, pour 10% des charges de fonctionnement et le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour financer nos projets d'infrastructures, pour 303 MF, soit 13% des charges de fonctionnement.

Le graphe suivant représente les proportions de chaque type de dépenses de fonctionnement :



En termes d'évolution de 2023 par rapport à l'année 2022 :

Dépenses de fonctionnement	BP 2022	Budget 2022	DOB 2023	Evol DOB 2023 / BP 2022	Evol DOB 2023 / Budget 2022
Cont.Prest.Serv. avec des Ent.	1 100 000 000	1 450 000 000	1 160 000 000	5,45%	-20,00%
Transport de biens	216 000 000	336 000 000	300 000 000	38,89%	-10,71%
Autres charges à catactère général	252 978 960	323 352 960	256 640 000	1,45%	-20,63%
TOTAL CHAPITRE 011	1 568 978 960	2 109 352 960	1 716 640 000	9,41%	-18,62%
Autres DF	386 429 076	623 565 957	660 589 620	70,95%	5,94%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 955 408 036	2 732 918 917	2 377 229 620	21,57%	-13,01%

La plus grosse augmentation est liée à l'export des déchets si l'on compare le DOB 2023 au BP 2022. L'augmentation des charges de fonctionnement entre le BP 2022 et le DOB 2023 est de plus de 21% mais est lié au fait que nous n'avions pas inscrit la totalité des besoins en financement au BP 2022 pour ne pas trop charger les appels à contribution aux adhérents. Nous avions compté sur le BS 2022, après reprise des résultats pour financer l'ensemble des dépenses de fonctionnement mais aussi des projets.

Mais si l'on compare les prévisions de 2023 avec le Budget 2022, nous avons une diminution des charges, de 13%, car nous avons affiné les besoins en essayant de les estimer au plus juste.

Selon l'évolution de la situation, nous complèterons les enveloppes après reprises des résultats du CA 2022 et vote d'un BS 2023.

Le plan pluriannuel d'investissement proposé comprend les projets sollicités par les adhérents listés dans le tableau suivant, sachant qu'en fonction des choix et orientations retenues lors de ce débat d'orientation budgétaires, les recettes et autres ressources à solliciter seront à définir.

Les dépenses d'investissement seraient les suivantes :

CHAPITRE	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	Budget 2022	DOB 2023	Evolution DOB 2023 /Budget 2022	Evolution DOB 2023 /BP 2022
040	OP. d'ordre de transfert entre sections	9 011 563	10 511 587	10 511 587	0,00%	16,65%
16	Emprunts et dettes assimilées	17 280 049	17 280 049	17 948 211	3,87%	3,87%
20	Dépenses d'Equipement (frais d'insertion & études)	4 500 000	5 651 000	3 000 000	-46,91%	-33,33%
21	Immobilisations corporelles	24 000 000	59 500 000	27 000 000	-54,62%	12,50%
	Opération d'équipement	103 900 233	167 953 617	531 757 884	216,61%	411,80%
201802	Déchetterie à PUNAAUIA (PUNARUU)	39 127 485	40 727 485	251 071 786	516,47%	541,68%
202001	Schéma d'exploitation à long terme du CET	4 070 365	10 232 365	10 333 824	0,99%	153,88%
202101	Aménagement et Rénovation du CRT	41 202 383	41 744 383	79 815 553	91,20%	93,72%
202201	Déchetterie de PAIHORO et Voieries PL/VL	3 100 000	3 100 000	177 872 472	5637,82%	5637,82%
202202	Rénov Quai de transfert de PUNARUU	6 200 000	10 060 000	1 594 723	-84,15%	-74,28%
202203	Rénov Déchetterie de MOOREA	10 200 000	10 200 000	1 069 526	-89,51%	-89,51%
020	Dépenses Imprévues			10 000 000		
,	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	149 680 282	250 384 666	579 706 095	131,53%	287,30%
ТОТА	L DEPENSES D'INVESTISSEMENT	158 691 845	260 896 253	590 217 682	126,23%	271,93%

Pour les financer, des cofinancements ont été sollicités au Contrat de Projet, au Contrat de Développement et de Reconversion et à l'ADEME, permettant de réduire les appels à contributions aux adhérents.

CHAPITRE	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	Budget 2022	DOB 2023	Evolution DOB 2023 /Budget 2022	Evolution DOB 2023 /BP 2022
021	Virement de la section de fonctionnement	68 433 462	68 433 462	303 790 177	343,92%	343,92%
13	Subvention d'Investissement	651 832	651 832	-	-100,00%	-100,00%
201801	Quai Tampon du CET de PAIHORO	-	-	-		
201802	Déchetterie à PUNAAUIA (PUNARUU)	33 127 485	33 127 485	135 173 360	308,04%	308,04%
201905	Etude MODECOM	7 500 119	7 500 119	-	-100,00%	-100,00%
202101	Aménagement et Rénovation du CRT		1	2 321 347		
202201	Déchetterie de PAIHORO et Voieries PL/VL		-	84 400 000		
202202	Rénov Quai de transfert de PUNARUU		-	6 900 000		
202203	Rénov Déchetterie de MOOREA		1	-		
040	Amortissements des Immobilisations	48 978 947	52 752 748	57 632 798	9,25%	17,67%
TOTAL	L RECETTES D'INVESTISSEMENT	158 691 845	162 465 646	590 217 682	263,29%	271,93%

Les recettes de fonctionnement nécessaires pour équilibrer le budget sont :

CHAPITRE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	Budget 2022	DOB 2023	Evolution DOB 2023 /Budget 2022	Evolution DOB 2023 /BP 2022
013	Attenuation de charges	4 500 000	5 200 000	1 700 000	-67,31%	-62,22%
70	Produits des services du domaine	290 000 000	290 000 000	303 626 661	4,70%	4,70%
74	Dotations et participations	1 651 896 473	1 651 896 473	2 061 391 372	24,79%	24,79%
042	Quote part des subventions d'Inv.	9011563	10 511 587	10 511 587	0,00%	16,65%
TOTAL	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 955 408 036	1 957 608 060	2 377 229 620	21,44%	21,57%

D'où l'établissement des dépenses de fonctionnement comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	Budget 2022	DOB 2023	Evolution DOB 2023 /Budget 2022	Evolution DOB 2023 /BP 2022
011	Charges à caractère général	1 568 978 960	2 109 352 960	1 716 640 000	-18,62%	9,41%
012	Charges de personnel et frais assimilés	210 100 000	225 900 000	230 000 000	1,81%	9,47%
65	Autres charges de gestion courante	15 658 600	67716680	20 182 900	-70,20%	28,89%
66	Charges financières	9 202 811	9 202 811	8 534 649	-7,26%	-7,26%
67	Charges exceptionnelles	21 795 000	37 300 000	18 198 840	-51,21%	-16,50%
68	Dotations aux provisions (dont post- exploitation)	12 250 256	162 250 256	12 250 256	-92,45%	0,00%
022	Dépenses imprévues	10 000	10 000	10 000 000	99900,00%	99900,00%
042	Dotations aux amortissements (OD)	48 978 947	52 752 748	57 632 798	9,25%	17,67%
023	Virement à la section d'Investissement	68 433 462	68 433 462	303 790 177	343,92%	343,92%
TOTAL	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 955 408 036	2 732 918 917	2 377 229 620	-13,01%	21,57%

En termes de répartition par services et par fonction, cela donnerait :

	Budget 2023		Présentation par Fonction					
1	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			812				
Chapitre	DESIGNATION	DOB 2023	Communes	Privés	Autres Communes	Polynésie française	Administration Générale	
011	Charges à caractère général	1 716 640 000	1 048 106 919	217 732 797	5 546 838	293 945 738	151 307 708	
012	Charges de personnel	230 000 000	68 965 528	23 594 266	346 738	28 404 516	108 688 952	
65	Autres charges de gestion courante	20 182 900	0	0	0	0	20 182 900	
66	Charges financières	8 534 649	0	0	0	0	8 534 649	
67	Charges exceptionnelles	18 198 840	6 3 1 9 1 6 0	1 579 680			10 300 000	
68 (OR)	Dotations aux provisions except (Incendie Cat 3	12 250 256	0	0	0	0	12 250 256	
022	Charges imprévues	10 000 000	10 000 000	0	0	0	0	
023	Virement à la section d'investissement	303 790 177					303 790 177	
68 (042)	Dotations aux amortissements et provisions	57 632 798					57 632 798	
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 377 229 620		1 704 54	12 180		672 687 440	

Budget 2023			Prése	entation par Fo	nction	
PENSES D'INVESTISSEMENT			81	•		020
DESIGNATION	DOB 2023	Communes	Privés	Autres Communes	Polynésie française	Administratio Générale
en F CFP (ACC sur 15 ans) - Capital	17 948 211					17 948 211
sation incorporelles	3 000 000					3 000 000
sation corporelles	27 000 000	16 530 000	2 470 000	500 000	3 000 000	4 500 000
mobilisations financières	0					0
ie à PUNAAUIA - PUNARUU	251 071 786	251 071 786				
'exploitation à long terme du CET	10 333 824					10 333 824
ment et Rénovation du CRT	79 815 553	49 271 617	10 637 422	308 251	12 623 416	6 974 847
ie de PAIHORO et Voieries PL/VL	177 872 472	136 961 803	40 910 669			
ai de transfert de PUNARUU	1 594 723	1 594 723				
chetterie de MOOREA	1 069 526	1 069 526				
imprévues	10 000 000	10 000 000				
ur subventions d'équipement	10 511 587					10 511 587
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	590 217 682		536 94	9 213	•	53 268 469
Budget 2023				entation par Fo	nction	
ETTES D'INVESTISSEMENT			81		I 5	020
DESIGNATION	DOB 2023	Communes	Privés	Autres Communes	Polynésie française	Administration Générale
ons d'Investissement (CDP - ADEME)	0					0
ie à PUNAAUIA (PUNARUU)	135 173 360	135 173 360				
DDECOM	0					
ment et Rénovation du CRT	2 321 347					2 321 347
ie de PAIHORO et Voieries PL/VL	84 400 000	84 400 000				
ai de transfert de PUNARUU	6 900 000	6 900 000				
chetterie de MOOREA	0	0				
de la section de fonctionnement	303 790 177	0	0	0	0	303 790 177
aux amortissements et provisions	57 632 798					57 632 798
RECETTES D'INVESTISSEMENT	590 217 682		226 47	3 360		363 744 322
Budget 2023	1			ntation par For	nction	
TTES DE FONCTIONNEMENT DESIGNATION	DOB 2023	Communes	Privés	Autres	Polynésie	Administration
on ADEME	49 261 550	49 261 550		Communes	française	Générale
ontributions FENUA MA - PF	379 973 670				337 973 670	42 000 000
ontributions FENUA MA - Commun	1 632 156 152	1 324 156 152				308 000 000
et participations	2 061 391 372	1 373 417 702	0	0	337 973 670	350 000 000
sur Provisions pour risques et	0					
nancières rt des subvention d'Inv transférée	10 511 587					10 511 587
e de résultat ECETTES DE FONCTIONNEMEN			2 015 01	8 033		362 211 587
e de résultat ECETTES DE I	FONCTIONNEMEN	FONCTIONNEMENT 2 377 229 620	FONCTIONNEMENT 2 377 229 620	FONCTIONNEMENT 2 377 229 620 2 015 01	FONCTIONNEMENT 2 377 229 620 2 015 018 033	1031138/

Le rapport de présentation du DOB 2023 précise l'objet de ces besoins en financement qui seront débattus lors de la séance, de même que leur répartition en termes de contributions.

2) Les observations notées :

*Le point sur le projet NIVEE :

Monsieur Benoit LAYRLE informe que l'étude de NIVEE est suspendue du fait de la présence importante de la petite fourmi de feu. Le Syndicat a donc adressé un courrier à la DIREN afin d'obtenir la programmation d'un traitement du site.

Monsieur Ryan LEOU chef de projet déchet de la direction de l'Environnement indique que la demande est en cours d'instruction.

A titre informatif l'étude de NIVEE représente un coût d'un peu plus de 55 millions. Elle est financée à hauteur de 25 millions par l'ADEME et les 30 millions restant sont à la charge du pays. Ce dernier a demandé à Fenua ma d'étaler le payement sur trois années soit 10 millions par an.

*Recrutement du personnel administratif:

Monsieur Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU souhaite que le Syndicat transmette aux communes et à son ministère la fiche de poste pour le recrutement d'un animateur afin de voir éventuellement auprès des services s'ils ont reçu des CV pouvant correspondre au profil recherché.

Monsieur Benoit LAYRLE précise que la difficulté vient du fait que peu de personnes sont informées des modalités permettant de postuler dans les infrastructures communales ou au Syndicat. En effet Il est nécessaire au préalable de publier une annonce avec la fiche de poste sur le site de CGF ; et il a été constaté qu'il y avait peu de candidatures surement à cause de la méconnaissance du site en question. Il rajoute que la fiche de poste sera transmise à tous.

*Un point sur les batteries et les piles

Monsieur Jacky BRYANT souhaite savoir si Fenua ma aurait une idée de l'évolution de la consommation des batteries (spécialement en lithium) et des piles et, par conséquent, de l'évolution de la production de ce type de déchets sur le territoire. De plus il voudrait savoir si le montant prévu pour le traitement de ces déchets tient compte de cette évolution. Enfin il rajoute qu'il serait intéressant compte tenu de l'évolution d'anticiper sur des opérations, notamment d'information et de communication.

Monsieur Benoit LAYRLE répond que les déchets mentionnés rentrent dans la catégorie des déchets toxiques. Concernant les batteries en lithium, il n'y en a pas suffisamment pour créer une filière « batterie en lithium ». Il rajoute que le Syndicat est moyennement confronté à ce type de déchets mais qu'il arrive fréquemment qu'on en retrouve sur les sites ou mélangé avec les ordures ménagères. Ces batteries sont dangereuses et peuvent prendre feu. Il est donc nécessaire d'informer les usagers et de les encourager à déposer ces batteries dans les lieux de collecte des déchets électroniques.

Monsieur Jerry BIRET indique que le ministère de l'environnement surveille l'évolution de la consommation des batteries en lithium puisqu'effectivement la tendance est à l'augmentation. Le ministère des finances a été sollicité afin de connaître la tendance à l'importation de ces batteries de manière à prévoir leur traitement.

Monsieur Jacky BRYANT souhaite mettre en place une phase expérimentale de récupération des batteries en lithium dans deux ou trois communes avec l'installation d'un lieu de dépôt dans chacune d'entre elles. Il rajoute que dans la commune d'Arue bien souvent les agents sont confrontés à ce type de déchets et ne savent pas quoi en faire.

Monsieur Benoit LAYRLE explique que Fenua ma s'appuie sur les services techniques de chaque commune pour récupérer les batteries en lithium en même temps que les déchets électroniques. Les agents du Syndicat passent toutes les deux semaines pour les récupérer.

Monsieur Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU adhère à cette idée mais constate que le dispositif mis en place est peu connu. Il pense qu'il serait intéressant de mettre en pratique la proposition de Monsieur Jacky BRYANT afin d'informer les usagers sur la dangerosité du déchet et les différents lieux de dépôts.

Monsieur Jules IENFA propose deux solutions, l'envoi par Fenua ma d'un courrier informant les différentes communes et leurs services techniques du dispositif de récupération des batteries en lithium et, la mise en place d'une phase expérimentale comme l'a proposé Monsieur Jacky BRYANT. Il rajoute qu'il trouve la proposition de Jacky BRYANT intéressante mais que la mise en place demande de la préparation. Il souhaite que Monsieur Benoit LAYRLE s'occupe des modalités.

*Transport des déchets de Moorea sur Tahiti

Madame Elsa KECK informe que Moorea a mis en place un système permettant de faire participer les professionnels aux frais de transport de leurs déchets.

Elle demande s'il est possible que le Pays prenne en charge une partie du transport maritime puisque les autres iles ne payent pas le fret lorsqu'elles rapatrient des déchets sur Tahiti.

Monsieur Jules IENFA demande à Madame Elsa KECK si les tarifs réservés aux professionnels sont applicables à ce jour et quelle a été la réaction de ces derniers.

Madame Elsa KECK donne la parole à madame Terena HARGOUS directrice des services publics environnementaux de la commune de Moorea Maiao pour faire un point sur la situation.

Cette dernière informe que la commune de Moorea en 2022 a fait un contrôle d'accès à la déchetterie et qu'il s'est avéré qu'un grand nombre de professionnels effectuent le dépôt de déchets en plus de la collecte de leur bac. Les volumes déposés sont importants or le coût du transport de ces déchets est pris en charge par la commune et le Syndicat. Par conséquent, le conseil municipal a pris une délibération applicable à partir du 1^{er} mai, pour créer une redevance spéciale pour les professionnels qui déposent à la déchetterie. Le principe est simple, le professionnel doit se diriger vers la régie municipale afin d'acheter le ticket/par mètre cube qui est à 8000 francs. Cependant il apparait, du fait de la mise en place d'un système de contrôle de la fréquence de passage, que certains professionnels ont décidé d'aller déposer leurs déchets ailleurs. Elle rajoute qu'il aurait été préférable, du point de vue de la commune, que ça soit le Syndicat qui mette en place une grille tarifaire pour les professionnels de Moorea.

Monsieur Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU rappelle que le pays ne prend en charge que le fret pour les piles et les batteries.

Monsieur Jules IENFA, pour appuyer la demande de Mme Elsa KECK, précise que le pays prend pourtant en charge le fret de certains autres produits envoyés dans les iles ou rapatriés sur Tahiti comme les produits de construction, le béton ou les produits vivriers.

*Organisation d'une rencontre avec le ministre des Finances :

Monsieur Jules IENFA informe qu'il a demandé à rencontrer le ministre des Finances afin de voir dans quelles mesures le pays pourrait accompagner le Syndicat et ses communes adhérentes qui sont également impactées par l'inflation.

*Politique de réduction des déchets :

Monsieur Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU rappelle que le pays préconise depuis quelques années une politique de réduction des déchets. Il rajoute que ce dernier a déjà proposé à Moorea, il y a cinq ou six ans, des solutions techniques pour réduire le volume des déchets. Un investissement qui aurait été largement amorti aujourd'hui.

Il pense qu'il faudrait lancer une politique de sensibilisation pour réduire les déchets en s'appuyant sur l'étude de la caractérisation des déchets afin de cibler la communication sur un certain type de déchets. Concernant le plastique, le pays aurait aimé être un territoire test pour le projet Crisalid qui propose une solution technique en cours de développement. Il propose de communiquer à l'ensemble de l'assemblée le programme technique de plusieurs projets comme Crisalid ou encore la méthanisation sèche avec valorisation par la suite des déchets.

Monsieur Jules IENFA regrette que Fenua ma n'ait pas été associé à ces réflexions.

Monsieur Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU cite le syndicat « Smicval » qui s'occupe de la collecte et du traitement des déchets pour plus de 200 000 habitants. Il émet l'idée de s'inspirer des solutions développées par ce dernier.

*Mise en place des composteurs :

Le Président du Syndicat assure que la réduction des déchets est une des préoccupations de fenua ma, le comité syndical avait d'ailleurs adopté une délibération en faveur de la mise en place de composteurs. Cependant ce projet n'a pas eu le succès escompté et le Syndicat dispose encore de 400 composteurs non distribués.

Monsieur Jacky BRYANT informe que la commune d'Arue est en phase d'expérimentation des dits composteurs depuis six mois, cela en s'appuyant sur une centaine de familles volontaires.

Il détaille la mise en place de la façon suivante :

Dans un premier temps le système de ramassage initiale a été complètement modifié puisqu'il était nécessaire de prendre en compte les spécificités des différents lieux de collecte.

Un dispositif de pesée des déchets verts des 100 familles volontaires a été mis en place.

Après 6 mois de « test » la commune a constaté une réduction de 25 % des déchets présents dans le bac gris. Cependant, très rapidement plusieurs difficultés sont apparues. Il faut tout d'abord que les familles disposent d'un jardin, or il y a de plus en plus d'appartements rendant l'utilisation d'un composteur difficile. Pour pallier ce problème il faudrait mettre en place des points d'apport volontaire. De plus, il a été nécessaire de modifier l'organisation de la commune (former le personnel pour être efficace, organiser le ramassage sur des secteurs bien précis etc.). Il rajoute qu'en théorie le projet paraissait viable mais qu'en pratique sa mise en œuvre est finalement extrêmement complexe. Il conclut en disant que chaque bac devra être pesé avant d'être vidé de manière à facturer au poids les déchets mis dans la poubelle, cela afin de valoriser les usagers qui participent aux efforts. Mais l'expérimentation doit se faire étape par étape.

L'objectif de la commune est de couvrir 50 % des usagers avec ce dispositif.

Monsieur Benoit LAYRLE rappelle que fenua ma a tenté, lorsque le test a été effectué sur Teva i uta et Pirae, de diminuer la fréquence de ramassage des déchets du bac gris passant de deux fois par semaine à une fois par semaine. Fenua ma s'est également rapproché de l'OPH afin d'effectuer des expérimentations en mettant en place sur les « Faapu » partagés des composteurs partagés afin de voir si c'est une solution viable à long terme mais le Syndicat n'a pas trouvé d'interlocuteur.

Monsieur Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU pense qu'il serait intéressant de relancer le projet. Et informe que des kits de jardinières ont été distribués dans les lotissements et que les composteurs viendraient en complément.

Monsieur Jules IENFA ajoute qu'il faudrait également impliquer les communes.

*Les éco digesteurs :

Monsieur Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU informe que les éco digesteurs ont été mis en place dans leurs locaux de l'administration et qu'il a été constaté dans le bâtiment du ministère une nette réduction des déchets alimentaires. Le cout de l'achat et la mise en place s'est élevé à 150 000 francs et il y a plusieurs formats.

Monsieur Rayan LEOU pense que les éco digesteurs sont avantageux car ils accélèrent la dégradation des biodéchets et ils prennent peu de place (la taille d'un mini réfrigérateur).

Il rajoute qu'un composteur classique est suffisant pour une famille disposant d'un jardin mais concernant les bureaux qui disposent de peu d'espace un éco digesteur semble préférable.

Monsieur Jules IENFA indique qu'au niveau de Papeete la commune a décidé de réviser la grille tarifaire pour inclure les professionnels dans une catégorie bien précise.

Monsieur Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU souhaite pousser les cuisines centrales et les restaurateurs à utiliser l'éco digesteur.

Enfin il informe que l'éco-digesteur installé au lycée agricole a été mis en place par le ministère de l'environnement afin d'effectuer une opération test. Il rajoute qu'il réfléchit à la mise en place de l'éco digesteur dans les porcheries et les élevages de poulets.

*Sensibilisation au tri auprès des administrations :

Monsieur Jules IENFA constate que peu de services administratifs trient correctement les déchets, en particulier le papier. Il rajoute qu'à terme c'est la commune de Papeete qui supporte le coût du traitement. Il pense qu'il serait intéressant de relancer une campagne de sensibilisation du tri auprès des administrations.

Monsieur Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU sur l'intervention de Monsieur Jules IENFA informe que le Président de la Polynésie française envoie chaque année une circulaire à toute l'administration pour rappeler les obligations par rapport au tri. Il note néanmoins une amélioration.

Monsieur Benoit LAYRLE rajoute que le syndicat a travaillé avec la présidence il y a 3 ans en mettant à disposition des poubelles supplémentaires et il a été constaté une amélioration du tri. Il indique que le Syndicat était à la disposition des services pour adopter la même politique mais que cela a été mis à mal avec la pandémie. Il informe que ce programme fait partie des missions de l'animateur et que fenua ma souhaite recruter un second animateur afin de développer ce type de programme.

*Transformation des déchets et réutilisation dans le domaine agricole :

Concernant les engrains nécessaires aux parterres du pays, Monsieur Jules IENFA informe que la SEM te ora no ananahi dispose de boues hygiénisées dont elle ne sait quoi faire.

Il émet cependant des réserves par rapport à leur utilisation puisque qu'elles sont réservées uniquement au domaine floral. Des études sont néanmoins en cours afin de déterminer si elles seraient utilisables dans les plantations par extension, pour la production alimentaire.

Monsieur Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU informe que des études sur des nacres sont en cours afin d'estimer comment ces dernières peuvent être utilisées pour produire des intrants utiles à l'agriculture.

Des études sont également faites afin de valoriser les déchets issus du poisson grâce aux éco-digesteurs pour ensuite les utiliser dans l'agriculture (phase test à Papearii) et cela donne de bons résultats. Monsieur Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU pense qu'il est judicieux de produire les intrants au niveau local afin d'en importer moins et en même temps de valoriser certains de nos produits.

Il pense qu'il faudrait également développer le système de container par rapport à la valorisation de certains types de déchets comme le carton avec par la suite une valorisation électrique. La structure qu'ils sont allés visiter comprenait un container technique, un groupe électrogène qui faisait 140 KVA et quatre containers de maturation. C'est une structure assez simple à utiliser et sa mise en place a été proposée comme dit plus tôt à Moorea.

La seule condition était de disposer d'un terrain de 500 m2. Le coût total du projet était estimé aux environs de 120 millions de francs.

Monsieur Jacky BRYANT rappelle que l'Espagne utilise 16% de son eau traitée pour l'agriculture. Il y a plusieurs États européens qui utilisent également l'eau traitée pour l'agriculture ce qui n'est pas le cas pour la Polynésie française.

*Traitement des déchets alimentaires :

En ce qui concerne la dératisation Monsieur Jacky BRYANT voudrait savoir en quoi consiste la dératisation. Monsieur Benoit LAYRLE répond qu'il s'agit de granules. La dératisation est utilisée systématiquement à chaque prestation de destruction alimentaire. Cependant, les coûts de l'opération sont assez conséquents depuis que fenua ma s'occupe du traitement des déchets issus de l'abattoir de Papara. Cette augmentation pousse le Syndicat à mettre la prestation sous forme de marché. A savoir que depuis peu l'abattoir essaye de déposer toutes les deux semaines l'équivalent de 7 tonnes de déchets. Pour dératiser cette quantité il est nécessaire d'utiliser cinquante kilos de granules ce qui représente 150 000 francs.

Monsieur Benoit LAYRLE précise que les frais de dératisation sont supportés par les professionnels et non par les communes. De plus Fenua ma applique des tarifs élevés et dissuasifs afin d'encourager les professionnels à avoir recours à des procédures plus respectueuses comme l'utilisation des éco digesteurs.

Monsieur Jacky BRYANT demande s'il ne serait pas mieux pour le Syndicat d'investir dans un éco digesteur afin de réduire les couts du traitement des déchets alimentaires. Il prend l'exemple du lycée agricole et de l'hôtel de TETIAROA pour appuyer son propos. Il rajoute qu'il serait intéressant de faire récupérer la valeur ajoutée du produit issu de l'éco digesteur.

Monsieur Benoit LAYRLE lui répond qu'il est possible d'y penser mais que la différence avec Fenua ma c'est que l'apport n'est pas quantifié. De plus, la plupart du temps les produits qui arrivent sont toujours emballés et il faudrait mettre en place une manœuvre supplémentaire pour conditionner les déchets afin de les introduire dans l'éco-digesteur.

*La désinsectisation des sites :

La désinsectisation est faite sur les sites traditionnels tous les 3 mois et le syndicat souhaite trouver un prestataire pour l'ensemble des sites afin d'homogénéiser.

*La société SOPAL:

Monsieur Benoit LAYRLE fait un retour concernant la société de logistique du groupe Wan SOPAL. Cette dernière avait pris l'habitude de venir le vendredi matin avec TSP pour déposer des déchets alimentaires au CET de Paihoro. Cependant depuis quelques mois ils ont mis en place un éco digesteur. Et ils sollicitent moins fenua ma. Ils ont aussi diminué leur charge de transport. Ils ont également pour projet d'utiliser des sortes de filets pouvant contenir/ recouvrir une palette afin de réduire leur consommation de plastique et de papier film.

Monsieur Ryan LEOU informe que la société a d'ailleurs demandé une subvention pour les filets à l'ADEME, qui a rendu un avis favorable.

*Les tortues de cœur :

Monsieur benoit LAYRLE précise que si les membres du comité valident le montant prévu pour l'opération des tortues de cœurs, un courrier sera envoyé à chaque commune adhérente pour leur communiquer la somme destinée à chacune. De plus, il souhaiterait que ces dernières indiquent au syndicat avant le mois de mai les associations qu'elles ont sélectionnées. Ainsi cela laissera suffisamment de temps aux agents de fenua ma pour vérifier si les documents communiqués sont au complet. Enfin lors du comité syndical du mois de juin il faudrait valider la liste des associations et ainsi effectuer une seconde vérification en juillet aout pour que à la fin du mois d'aout fenua ma puisse organiser les tortues de cœur.

En ce qui concerne la remise des prix dans le cadre de l'opération des tortues d'or, cette dernière est repoussée à cause des élections qui approchent.

Madame Larissa précise que le contenu du courrier énumèrera les documents à fournir et rappelle que chaque année, certaines associations sélectionnées ne peuvent pas percevoir les fonds car elles ne sont pas à jour dans leurs documents administratifs.

Monsieur Benoit LAYRLE pour appuyer les propos de Larissa LAU informe que pour l'année 2022 une association de Mahina n'a pas perçu les fonds car elle ne possède pas de compte en banque. Il rajoute que si l'association ne parvient pas à percevoir les fonds le syndicat reportera cet argent sur le budget alloué à l'opération de l'année suivante.

Concernant l'étude d'extension du CET, Monsieur Benoit LAYRLE informe qu'à la suite d'une réunion avec la DIREN, un déplacement a été prévu d'ici la fin du mois de mars au CET de Paihoro pour que l'ensemble des équipes de la DIREN puisse appréhender le site afin de se projeter.

*La déchetterie de Punaauia:

Monsieur Benoit LAYRLE informe que fenua ma a reçu il y a quinze jours les plans validés par la commune de Punaauia. Madame Angélique précise que l'étude pour la mise en place d'une déchetterie sur Punaauia débutera à la fin du mois de mars ou au milieu du mois d'avril car le bureau d'étude ne dispose pas de moyens humains suffisant.

Madame Rauhere BOURBE PATER demande quand est-ce que la déchetterie de Punaruu sera fonctionnelle. Monsieur Benoit LAYRLE lui répond que la déchetterie devrait être opérationnelle au début de l'année 2025. Madame Rauhere BOURBE PATER demande s'il est absolument nécessaire de rénover les quais de transfert. Monsieur Benoit LAYRLE lui répond que les rénovations effectuées sur le site jusqu'à présent étaient des rénovations mineures et qu'il est important de poursuivre les travaux prévus.

Avec la mise en place du pont bascule, l'objectif est d'ouvrir le site actuel de Punaruu (qui est réservé aux bennes à ordures de Punaauia et de Paea) aux professionnels qui pourront déposer leurs déchets au plus près de leur localisation.

La déchetterie de Punaruu quant à elle sera réservée aux habitants de la commune de Punaauia.

*Mini Déchetterie à Moorea :

Madame Elsa KECK demande si la « mini-déchetterie » réservée aux particuliers, prévue dans la commune de Haapiti à Moorea est comprise dans le budget de 2023. Monsieur Benoit LAYRLE lui répond par la négative.

Monsieur Jules IENFA rajoute qu'il s'est déplacé avec le Maire dans la commune de Haapiti afin de visiter le site prévu pour accueillir la mini déchetterie. Ils ont par la même occasion vu la possibilité de construire un CET dans la même zone. Le projet d'étude de construction du CET a donc été mis en priorité et a été programmé pour 2024.

*Le Broyeur de Pneus :

Monsieur Jacky BRYANT demande ou en est le syndicat par rapport au projet de la mise en place au CET de Paihoro d'une machine permettant de broyer les pneus. Monsieur Benoit LAYRLE lui répond que la machine mentionnée est déjà présente sur le site depuis le mois d'aout 2022 et qu'elle a été utilisée de septembre à décembre. Cependant il a été constaté que l'utilisation de la machine nécessitait certains aménagements. Des travaux complémentaires ont donc été réalisés et ce sont achevés aujourd'hui soit le 7 mars 2023. On devrait réutiliser la machine dans les jours à venir.

Madame Angelique MOULON informe que la machine a un potentiel de traitement de 1525 tonnes maximum de pneus par an.

Benoit LAYRLE précise que le marché actuel du CET, du CRT et du transport des camions arrivera à son terme le 31 janvier 2025. Il rajoute que sur cette année 2023 le Syndicat tente de travailler sur le cahier des charges du renouvellement du marché sachant que fenua ma a la possibilité de le prolonger de 2 ans au plus. Le lancement des consultations pour ce marché se fera dans le courant de l'année 2024 et le syndicat se demandait s'il ne fallait pas également y intégrer la gestion des pneumatiques pour essayer d'optimiser l'exploitation des sites.

*l'incendie du CET de Paihoro:

Monsieur JACKY BRYANT demande ou en est le Syndicat concernant les travaux de rénovation des deux casiers de catégorie 3 qui ont brulé en septembre 2020 et ou en est l'enquête menée par la gendarmerie. Monsieur Benoit LAYRLE lui répond que depuis six mois le casier le plus bas a été réouvert et accueille les déchets des communes de Papara, Teva i Uta, Taiarapu est et ouest et Hitia'a o Tera. Depuis décembre 2022 le syndicat travaille avec le CET de Hitia'a qui accueille désormais les déchets de catégorie 3 de Moorea, du CRT et, de temps en temps de la Punaruu et surtout de la commune de Hitia'a.

Le deuxième casier est toujours en surveillance et serait utilisable dans les mois à venir.

Enfin le Syndicat limite l'accueil des déchets à ceux des communes et indique aux professionnels de déposer leurs déchets au CET de Hitia'a.

Concernant l'enquête sur l'incendie, Monsieur Benoit LAYRLE informe qu'elle est toujours en cours et qu'il a été entendu une nouvelle fois par la gendarmerie de Taravao il y a quinze jours. La gendarmerie s'interroge sur la responsabilité de la personne qui a donné le droit d'accès des déchets litigieux sur le site etc.

*Hausse de la production des déchets à Moorea sur l'année 2022 :

Monsieur Benoit LAYRLE rappelle qu'aux mois de mars et avril 2020 les hôtels et les restaurants de Moorea ont fermés et l'ile produisait par habitant moins de 40% de déchets et dès que l'activité touristique est repartie la production des déchets par habitant est remontée. Madame Elsa KECK rajoute qu'au niveau de l'ile il a été observé une hausse de la taxe de séjour de presque 20 millions entre 2021 et 2022 ce qui démontre effectivement une reprise du tourisme.

Monsieur Tetuanui Hamblin nous quitte à 11h et donne procuration à Monsieur Richmond.

*Communication des tonnages :

Madame Rauhere BOURBE PATER fait parvenir la demande relative à l'obtention d'un suivi mensuel du tonnage de la commune de Punaauia faite par la Directrice du services des déchets de ladite commune.

Monsieur Benoit LAYRLE informe que les tonnages du mois de mars sont validés par le Syndicat au maximum le 10 du mois de mars et entre le 10 et le 15 mars fenua ma peut envoyer à la commune le fichier Excel détaillant tous les véhicules de Punaauia qui ont eu accès aux installations de fenua ma. Le Syndicat est actuellement focalisé sur l'automatisation de l'export des données pour chacune des communes et pour la société TSP. Il assure que la commune de Punaauia aura manuellement pour le 15 du mois les tonnages du mois précédent.

Concernant les tonnages de 2022, Monsieur Benoit LAYRLE a été mis au courant de la volonté de Madame Louise de les acquérir. Cependant c'est aux alentours du 25ème jour du mois de janvier que la totalité des tonnages de l'année précédente est validée. Monsieur Benoit LAYRLE prend note de la demande.

*L'augmentation des prix de traitement des déchets des professionnels :

Monsieur Jacky BRYANT souhaite savoir comment est facturée l'augmentation du cout du traitement des déchets des professionnels. Monsieur Benoit LAYRLE lui explique que l'augmentation se base sur la qualification des déchets et qu'elle concerne uniquement les déchets qui finissent aux CRT de Motu Uta et au CET (en excluant les déchets toxiques).

*L'augmentation de la participation du pays au coût du traitement des déchets :

Monsieur Jules IENFA espère que le Syndicat pourra bénéficier de la taxe pour l'environnement, l'agriculture et la pêche (TEAP) qui en 2002 a été mise en place pour accompagner les communes dans le traitement des déchets.

*Augmentation de la participation du Pays :

Monsieur Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU fait remarquer qu'il aurait aimé que dans la présentation du budget prévisionnel la contribution du pays s'élevant à 210 millions apparaisse. Il remarque que l'augmentation de la participation du Pays est de plus de 100% et qu'il n'est pas très honnête de ne pas la faire apparaitre, cela pour la sincérité budgétaire. Il insiste sur le fait qu'il faut le faire apparaitre dans le débat d'orientation budgétaire.

Concernant le budget primitif de 2023, il estime la participation du pays à hauteur de 431 millions et constate que la contribution du pays va passer de 210 millions à plus de 900 millions.

Monsieur Jules IENFA pour rebondir sur les propos de Monsieur Heremoana MAAMAATAIAHUTAPU considère que l'obtention par le pays des 500 millions supplémentaires n'est pas garanti et qu'il n'est pas juste d'en parler comme si c'était déjà attribué au syndicat. De plus il rappelle que la taxe mise en place est censée aider aux traitements des déchets, or les communes n'en profitent plus depuis 2016.

Monsieur Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU rejoint le point de vue de Monsieur Jules IENFA sur l'utilisation par le pays de la taxe prévue pour le traitement des déchets mais il maintient le fait que l'augmentation de la participation du pays est énorme. Il rajoute qu'il faudrait potentiellement solliciter d'autres moyens de financement comme les fonds verts ou encore les fonds de transition énergétique.

Concernant les fonds de transition énergétique Monsieur Jules IENFA informe que le Syndicat pense vérifier s'il est éligible ou pas et attend le lancement des appels à projets.

Monsieur Jules IENFA comprend les difficultés du pays mais pense qu'il faut également comprendre les difficultés des communes.

Monsieur Jules INEFA informe qu'en matière de tri le syndicat a mis en place une politique d'encouragement au tri en baissant et en maintenant le coût du traitement des déchets recyclables à 7500 francs la tonne.

Monsieur Jacky BRYANT indique que le Pays a transféré la compétence des déchets de l'eau et des eaux usées aux communes du jour au lendemain. Les communes qui s'en sortent sont les communes qui ont des recettes propres. Il est nécessaire d'arriver à une entente entre les différents acteurs et trancher sur la question des fonds qui doivent être automatiquement reversés comme la TEAP et les fonds qui devront être négociés. Monsieur Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU informe que sur ce point, une discussion avec le SPC est

Il réitère sa mise en garde concernant la trop forte augmentation de la participation demandée au pays. Il remercie toutefois l'équipe d'avoir réussi à finaliser le budget en amont par rapport au calendrier budgétaire du ministère et inscrire les crédits nécessaires.

*les problèmes de gestions de la comptabilité du Syndicat :

Monsieur Heremoana MAAMAATUAIHUTAPU souhaite que 80% des factures de l'année en cours soient payées dans l'année même.

Enfin il assure Monsieur Jules IENFA quant à sa présence à la rencontre avec le ministre des Finances si elle est confirmée.

*Les huiles de moteur :

en cours.

Monsieur Benoit LAYRLE informe qu'il y a 15 jours, TSP, le prestataire qui s'occupe des huiles de moteur a averti le Syndicat qu'il ne souhaitait pas prolonger d'une année supplémentaire le marché actuel en raison des conditions de traitement en Nouvelle Zélande qui ont évolué et qu'il ne peut pas le supporter une année de plus. Une consultation et un appel d'offres vont être lancés mais il faut s'attendre à une forte augmentation.

*Carcasses de voitures :

En ce qui concerne les carcasses de voitures, suite à l'échange de l'année dernière une opération carcasses est prévue à Moorea pour 800 voitures.

En parallèle le site de Papara n'est pas prêt et la météo n'est pas en notre faveur. La vieille presse est donc actuellement dans la commune de Mahina qui a accepté d'accueillir les carcasses des communes voisines. Il faut cependant contrôler l'apport de ces dernières.

Concernant les médicaments il y a une forte augmentation du cout de traitement.

Monsieur Jerry BIRET souhaite connaître le montant global des factures des contributions de novembre et décembre. Madame Angélique répond que le montant global s'élève à 34 millions. Aux 431 millions fléchés pour fenua ma il faudra enlever la somme correspondant aux factures impayées.

Monsieur Jerry BIRET insiste sur le fait qu'il est important de pouvoir payer les factures dans l'année en cours. L'une des solutions possibles serait d'en discuter avec le ministre des Finances afin d'alléger les procédures de justification de paiement auprès du pays.

Monsieur Ryan LEOU a calculé qu'il manquerait 34 millions sur la participation du pays prévue initialement.

Monsieur Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU souhaite connaître la part des déchets organiques présents dans le bac gris. Monsieur Benoit LAYRLE lui répond que cela correspond à un tiers du bac gris soit 12 000 tonnes.

Monsieur Benoit LAYRLE explique que c'est pour cette raison énoncée précédemment qu'il a été préconisé de maintenir le compostage individuel dans les communes pour que les habitants s'habituent à mettre de côté les déchets compostables. Il est prévu de tester dans deux ans soit en 2024 voire en 2026 le bac marron dans les communes volontaires pour voir si la population adhère à ce type de procédé.

Monsieur Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU se demande s'il n'existe pas des solutions moins couteuses permettant de traiter les déchets avec par la suite une valorisation énergétique.

*Le traitement des déchets de Rimatara :

Le Maire de Rimatara a rendu visite au directeur de fenua ma la veille du Comité syndical pour organiser plusieurs opérations de rapatriement des déchets de l'ile.

Monsieur Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU informe que le Maire a déjà écrit au ministère de l'environnement pour faire part des difficultés auxquelles il fait face.

Monsieur Rayan LEOU rajoute que l'ADEME a prévu une ligne budgétaire pour ce type d'opération.

Par rapport aux encombrants, le pays a financé au travers de la direction de l'équipement un déchiqueteur de métaux facile à faire voyager.

Monsieur Benoit LAYRLE demande s'il faut rajouter un tarif ferraille pour pouvoir faire l'opération pour que Fenua ma puisse avoir un tarif ferraille « des iles ».

*la détermination des attributions de Fenua ma :

Monsieur Jacky BRYANT déclare qu'il est pour ce projet mais qu'il a du mal à suivre la cohérence des propos avancés qui sont contradictoires avec, l'interpellation de monsieur le ministre de l'Environnement sur la forte augmentation de la participation du pays et, dans le même temps, l'avis favorable émis pour aider le maire de Rimatara commune qui ne fait pas partie du Syndicat.

Monsieur Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU pour appuyer les propos de Jacky BRYANT rajoute qu'il est difficile d'avoir une certaine lisibilité avec les communes des iles. Ces opérations dépendent entièrement de la mobilisation de chaque maire. Lorsqu'on envoie la presse à carcasses dans les iles par exemple si le stock de véhicule n'est pas constitué, le déplacement représente une dépense inutile. De plus en continuant sur le sujet du traitement des VHU, le Pays, du fait de la mauvaise dépollution des carcasses, fait face à certaines situations qui peuvent s'avérer dangereuses (départ de feu sur Tumaraa à Raiatea)

Monsieur Jules IENFA informe que les projets mis en place pour les communes non-membres sont exceptionnels. Fenua ma essaye de faire le maximum pour satisfaire leurs demandes. Il termine en expliquant que pour arriver à une homogénéité voire une logique dans le fonctionnement de fenua ma il faudrait dans l'idéal que Fenua ma ait la compétence sur l'ensemble du pays.

3) <u>Délibération n°05/2023/FENUAMA prenant acte de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 :</u>

Après convocation par lettre n°75/02.2023/FENUAMA du 08 février 2023, en sa séance du 07 mars 2023 ; Sous la présidence de Monsieur Jules IENFA, Président du Syndicat FENUA MA, et avec Madame Rauhere BOURBE PATER secrétaire de séance.

Présences, absences et procurations à l'ouverture des débats :

Collectivité	Titulaire	Présent	Suppléant	Présent	Procuration
Arue	Jacky BRYANT		Mélodie TEARIKI		
Hitiaa O Te Ra	Teuira LETOURNEUX		Henri FLOHR		
Mahina	Frédéric FRITCH		Lucie LUCAS		
Moorea - Maiao	Evans HAUMANI		Elsa KECK		
Paea	Mathilda TEHOIRI		Camélia DEXTER		
Papara	Fabien RIMA		Norma POETAI		
Papeete	Jules IENFA		Francis CHING		
Pirae	Yvonnick RAFFIN		Charles REICHART		
Polynésie française	Jacques RAYNAL		René TEMEHARO		
Polynésie française	Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU		Jerry BIRET		
Punaauia	Rauhere BOURBE PATER		Tania MANEA-LYAU		
Taiarapu Est	Hugo GARBUTT		Robert DUFOUR		
Taiarapu Ouest	Tetuanui HAMBLIN		Arthur MATI		Richmond TAHUAITU
Teva I Uta	Clément VERGNHES		Richmond TAHUAITU		

 Présents
 : 10

 Votants
 : 11

 Abstention
 : 00

 Exprimés
 : 11

 Vote pour
 : 11

 Vote contre
 : 00

- **Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- **Vu** la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31-AA du 06 janvier 1972 ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics modifiée par les lois n°2007-1720 du 7 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;

- **Vu** le décret n° 72-407 du 17 Mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- **Vu** le décret n° 80-918 du 13 Novembre 1980 portant application des lois n° 77-744 du 8 Juillet 1977 et 77-1460 du 29 Décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- **Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu l'arrêté n° 2079/DIPAC du 1er novembre 2012 créant le Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets en Polynésie française (SMO) modifié par arrêté n° HC 34 DIRAJ/BAJC du 19 août 2014 ;
- **Vu** la délibération n° 5/2013/SMO du 23 octobre 2013 relative à la fusion / absorption entre le syndicat et la SEP :
- **Vu** la parution au journal officiel de la Polynésie française du 7 mars 2014 en page 3 535 de l'avis relatif à cette dissolution entrainant la transmission universelle de patrimoine de la SEP au SMO;
- **Vu** la délibération n°1/2014/SMO du 24 février 2014 relative à la fusion par TUP entre le SMO et la SAEM Société Environnement Polynésien (SEP) ;
- **Vu** la délibération n°32/2021 FENUAMA du 26 octobre 2021 relative aux modifications statutaires du syndicat FENUA MA paru au JOPF le 11 janvier 2022 ;
- **Vu** la note explicative de synthèse et le Rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023 ;
- Ouï l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré;

ADOPTE

- **Article 1.-** Il est pris acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023. Les orientations discutées et les observations des membres du comité syndical serviront de base au projet de budget qui sera soumis à l'examen du comité syndical.
- Article 2. Le Président est autorisé à lancer les appels d'offres nécessaires, conformément au code polynésien des marchés publics pour la bonne exécution du budget et des missions du Syndicat.
- Article 3. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État, par voie de recours formée ou par l'application de « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.
- **Article 4. -** Le Président et le Trésorier des Iles du Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Monsieur Jules IENFA procède au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXVI. <u>DELIBERATION RELATIVE AU MARCHE DE TRAITEMENT DES DECHETS DE</u> <u>CATEGORIE 3 (INERTES)</u>:

Monsieur Jules IENFA remet la parole à Madame Angélique MOULON pour la présentation de ce point.

1) Note explicative de synthèse de la délibération n°06/2023/FENUAMA relative au marché de traitement des déchets de Catégorie 3 (inertes):

Un appel d'offres a été lancé le 17 janvier 2023 pour trouver un prestataire pour le Traitement des déchets de Catégorie 3 (inertes) en complément du site du CET de PAIHORO.

L'objectif étant de diminuer les transferts terrestres sur de longues distances pour les communes de la Côte Est et de la zone urbaine et de limiter le remplissage du casier dédié aux déchets inertes sur PAIHORO.

Le marché est d'une durée de 1 an avec une reconduction possible de deux périodes de 1 an soit une durée totale de 3 ans.

Dans le cadre de cette procédure, 5 sociétés ont retiré un dossier de consultation :

- 1. ENVIROPOL,
- 2. BOLLORE,
- 3. CET TERAIHAROA EDWIN JUNIOR,
- 4. PROSPECTIVES,
- 5. SEDEP.

La remise des offres a été fixée au 24 Février 2023. Un seul candidat, la société CET TERAIHAROA EDWIN JUNIOR, s'est positionné.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie pour l'ouverture des plis le lundi 27/02/2023. Cependant, au vu de l'écart important (+36,2%) entre le montant de l'offre de l'unique candidat (38,8 MXPF/an) et celui de l'estimation confidentielle de FENUA MA (28,5 MXPF/an), la CAO a été d'avis, dans la continuité de l'ouverture des offres :

- de déclarer l'offre de la société CET TERAIHAROA EDWIN JUNIOR inacceptable,
- de déclarer l'appel d'offre infructueux,
- de relancer la procédure en marché négocié.

L'analyse (succincte) des offres et l'avis de la CAO seront présentés lors du comité syndical du 07/03/2023.

L'objet de la délibération est de se prononcer sur la suite à donner au Marché de Traitement des déchets de Catégorie 3.

2) Les observations notées :

Monsieur Jacky BRYANT demande à Madame Angélique MOULON si le CET de Hitia'a a apporté une explication sur la hausse des tarifs appliqués. Madame Angélique MOULON lui répond que fenua ma a été véritablement surpris des prix de traitement proposés qui sont pratiquement deux fois plus cher qu'à l'accoutumé.

Monsieur Benoit LAYRLE rajoute que sur ce marché de traitement des déchets de catégorie 3, le CET de Hitia'a a deux tarifs. Tout d'abord il y a le tarif d'enfouissement traditionnel dans le casier de catégorie 3. Ce tarif serait applicable aux déchets déjà triés au préalable par le personnel de Fenua ma qui comportent moins de risque d'erreur et d'incendie. Puis en ce qui concerne les déchets issus des communes avoisinantes, le syndicat a constaté que les agents communaux ne sont pas toujours très vigilants sur la qualité des déchets envoyés sur le site. De ce fait il est nécessaire pour le CET de Hitia'a d'avoir recourt à de la main d'œuvre supplémentaire pour re-trier.

Monsieur Benoit LAYRLE informe que sur l'appel d'offres relatif au marché de traitement des déchets de Catégorie 3, le CET de Hitia'a a répondu avec un premier tarif d'un peu plus de 7000 francs pour les déchets directement enfouis et un second tarif dépassant les 8000 francs pour les déchets nécessitant un tri supplémentaire. Il émet le souhait de négocier et revoir le tarif d'enfouissement traditionnel à la baisse.

3) <u>Délibération n°06/2023/FENUAMA relative au marché de traitement des déchets de Catégorie 3 (inertes) :</u>

Après convocation par lettre n°75/02.2023/FENUAMA du 08 février 2023, en sa séance du 07 mars 2023 ; Sous la présidence de Monsieur Jules IENFA, Président du Syndicat FENUA MA, et Madame Rauhere BOURBE PATER secrétaire de séance.

Présences, absences et procurations à l'ouverture des débats :

Collectivité	Titulaire	Présent	Suppléant	Présent	Procuration
Arue	Jacky BRYANT		Mélodie TEARIKI		
Hitiaa O Te Ra	Teuira LETOURNEUX		Henri FLOHR		
Mahina	Frédéric FRITCH		Lucie LUCAS		
Moorea - Maiao	Evans HAUMANI		Elsa KECK		
Paea	Mathilda TEHOIRI		Camélia DEXTER		
Papara	Fabien RIMA		Norma POETAI		
Papeete	Jules IENFA		Francis CHING		
Pirae	Yvonnick RAFFIN		Charles REICHART		
Polynésie française	Jacques RAYNAL		René TEMEHARO		
Polynésie française	Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU		Jerry BIRET		
Punaauia	Rauhere BOURBE PATER		Tania MANEA-LYAU		
Taiarapu Est	Hugo GARBUTT		Robert DUFOUR		
Taiarapu Ouest	Tetuanui HAMBLIN		Arthur MATI		Richmond TAHUAITU
Teva I Uta	Clément VERGNHES		Richmond TAHUAITU		

 Présents
 : 10

 Votants
 : 11

 Abstention
 : 00

 Exprimés
 : 11

 Vote pour
 : 11

 Vote contre
 : 00

- **Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- **Vu** la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31-AA du 06 janvier 1972 ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics modifiée par les loi n°2007-1720 du 7 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- **Vu** le décret n° 72-407 du 17 Mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- **Vu** le décret n° 80-918 du 13 Novembre 1980 portant application des lois n° 77-744 du 8 Juillet 1977 et 77-1460 du 29 Décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie Française ;

- Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales, aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu l'arrêté n° 2079/DIPAC du 1er novembre 2012 créant le Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets en Polynésie française (SMO) modifié par arrêté n° HC 34 DIRAJ/BAJC du 19 août 2014;
- **Vu** la délibération n°1/2014/SMO du 24 février 2014 relative à la fusion par TUP entre le SMO et la SAEM Société Environnement Polynésien (SEP);
- **Vu** la parution au journal officiel de la Polynésie française du 7 mars 2014 en page 3 535 de l'avis relatif à cette dissolution entrainant la transmission universelle de patrimoine de la SEP au SMO;
- **Vu** la délibération n°32-2021 FENUAMA du 26 octobre 2021 relative aux modifications statutaires du syndicat Fenua Ma,
- **Vu** l'appel d'offres pour un Marché de Traitement des déchets de Catégorie 3, AO paru au JOPF du 17/01/2023 annonce 94654 et l'unique offre remise le 24/02/2023 ;
- Vu l'ouverture des plis et l'avis de la CAO du 27/02/2023;

Après en avoir délibéré;

ADOPTE

- Article 5. L'offre remise par la société CET TERAIHAROA EDWIN JUNIOR le 24 février 2023 relative à l'appel d'offre du 17 janvier 2023 pour le Marché de Traitement des déchets de Catégorie 3 (inertes) est jugée inacceptable. L'appel d'offre est déclaré infructueux.
- **Article 6. -** Le comité syndical de FENUA MA décide d'engager une procédure de marché négociée avec l'unique candidat ayant remis une offre selon les modalités définies par les articles Lp 323-2 alinéa 1 du Code des Marchés publics polynésien.
- **Article 7. -** Le président est habilité à signer tout document nécessaire à la négociation, dont le résultat sera soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres puis présentée au Comité Syndical.
- Article 8. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État, par voie de recours formée ou par l'application de « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.
- **Article 9. -** Le Président et le Trésorier des Iles du Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Monsieur Jules IENFA procède au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jules INEFA informe que la prochaine réunion du comité syndical est prévue dans quinze jours.

Madame Elsa KECK rappelle que lors de la dernière réunion du comité syndical elle a adressé une demande au Syndicat pour que ce dernier lance une opération de ramassage des nombreux camions/véhicules présents sur l'île de Moorea. Cependant sa demande a été refusée par fenua ma puisque cela ne fait pas partie de ses attributions. Elle profite de la présence de Monsieur Heremoana MAAMAATUAHUTAPU pour lui répercuter la demande. Monsieur Heremoana MAAMAATUAHUTAPU lui répond qu'îl relève de la commune de collecter les carcasses de camions.

Pour rebondir sur les propos de Monsieur Heremoana MAAMAATUAHUTAPU, Monsieur Jules IENFA l'informe que c'est le Président du pays qui a dirigé Madame Elsa KECK vers fenua ma afin de trouver une solution pour les camions mais que le syndicat ne dispose pas de moyens suffisants pour traiter cette demande.

N'ayant pas d'autres questions, Monsieur Jules IENFA lève la séance à 12h25 et remet la prière de clôture à Madame Norma POETAI.

M. Jules IENFA	Mme Rauhere BOURBE-PATER
Président de la séance	Secrétaire de séance